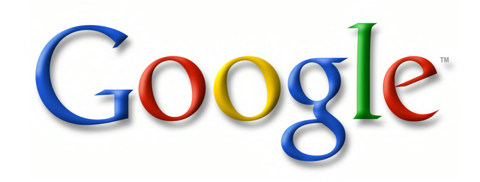
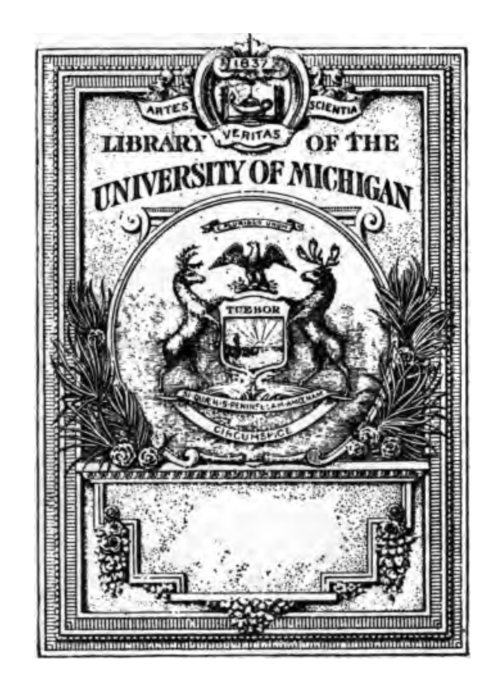



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

HISTOIRE
CIVILE ET COMMERCIALE
DE LA JAMAÏQUE;

SUIVIE

Du Tableau général des Possessions Anglaises et Françaises dans les Deux-Mondes, et de Réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre.

PAR M. DROUIN-DE-BERCY,

Créole et Propriétaire à Saint-Domingue, ex-Lieutenant-Colonel d'Etat-Major provisoire, lors de l'expédition de Saint-Domingue sous le Général Leclerc.



A PARIS,

Chez ROSA, Libraire, Grande cour du Palais-Royal, N.° 9.

1818.

NT.

is y
Co-
ah-
che-
na-
ges
à

HISTOIRE

CIVILE ET COMMERCIALE

DE LA JAMAÏQUE.

Conquête de cette Ile par les Espagnols et les Anglais.

CHRISTOPHE COLOMB, natif de Gênes, au service de l'Espagne, ayant observé la grande disproportion qu'il y avait entre la terre alors connue, et les eaux que l'on supposait couvrir le reste de la surface du globe, en conclut qu'il devait y avoir un autre continent au-delà de l'Océan Atlantique, ou plutôt que le continent de l'Asie s'étendait à travers cet Océan, jusqu'à 1666 lieues $\frac{2}{3}$ du continent d'Europe.

Il trouva que Marin avait placé la Chine quinze heures Est du Portugal, et conséquemment qu'il ne devait pas rester plus de neuf heures entre l'Europe et la Chine, en faisant voile à l'Ouest, dans le cas que cet espace fût totalement de

l'eau, mais il espérait qu'une grande partie appartiendrait à la terre. Il conclut donc que le voyage aux Indes-Orientales, par l'ouest, ne pourrait être fort long.

Quoique Christophe se fût trompé des deux tiers dans le calcul de la distance entre l'Europe et l'Asie, par l'ouest, le hasard cependant le fit rencontrer juste, relativement à un autre continent qui se trouvait à quinze ou seize cents lieues à l'ouest de celui de l'Europe. Les rapports de quelques marins qui avaient été poussés à quelques centaines de lieues à l'ouest, et qui assuraient avoir vu des terres dans quelques-uns de leurs voyages, l'avaient confirmé, disait-il, dans cette idée.

Tourmenté par l'espoir de faire une découverte nouvelle et importante, Colomb résolut à tout risque de traverser cet Océan inconnu, et qu'on croyait alors n'avoir point de bornes. Il s'adressa pour cet effet à diverses cours : elles traitèrent sa proposition de projet romanesque. Enfin, après plusieurs années de négociations, la cour d'Espagne consentit à sa demande. Elle autorisa Christophe Colomb à équiper trois petits bâtimens dans le port de Palos dans l'Andalousie, et le nomma Amiral des mers de l'Ouest. Le roi mit à sa disposition les gouvernemens à établir et les emplois à donner sur le continent qu'il se proposait de découvrir, et il ajouta aux revenus de la place d'amiral et de vice-roi, le dixième de

tous les profits que la conquête de ces pays pourrait produire.

Colomb appareilla de Palos, le 3 août 1492 ; il arriva aux îles Canaries, le 12 du même mois ; et le 1.er septembre, il fit voile vers l'ouest. Après quatorze jours de navigation, ses équipages commencèrent à murmurer, s'imaginant qu'il les menait à une mort certaine. Christophe leur persuada, avec beaucoup de peine, de continuer leur route jusqu'au 16 octobre. Au moment qu'ils se consultaient entre eux pour jeter leur amiral à la mer et s'en retourner en Europe, il eut le bonheur, le même soir à dix heures, d'apercevoir une lumière et la terre, et le lendemain il y jeta l'ancre. Cet évènement lui reconcilia l'esprit de ses gens. Pénétré de reconnaissance pour la protection du Très-Haut, Christophe nomma cette île St. Salvador (St. Sauveur.) C'était une des îles Bahama.

Colomb visita la partie N.-E. de Cuba, en se rendant à Hispaniola (St.-Domingue), où il érigea un fort dans lequel il laissa quarante hommes. Le 16 janvier 1493, il retourna en Europe, incertain de savoir si Cuba était une île, ou si cette terre faisait partie d'un grand continent, dont les naturels du pays lui avaient donné quelques notions obscures. Le 15 février, il longea les Açores. Le 24, une tempête le jeta dans Lisbonne ; et le 13 mars, il se rendit à Palos, après un voyage de sept mois et onze jours. La cour

d'Espagne le reçut avec tous les honneurs dus à un homme qui venait de découvrir un nouveau continent.

Le roi lui confirma la vice-royauté de ce nouveau monde, et de toutes les îles à l'ouest des Açores et du Cap-Verd. Il ordonna de lui fournir une flotte de quinze bâtimens, avec lesquels il commença son second voyage le 25 septembre 1493. Christophe relâcha aux Canaries. Le 7 octobre, il mit à la voile, et le 2 novembre il arriva à la Dominique, une des îles Caraïbes. Il passa ensuite devant Marie-Galande, la Guadeloupe, Mont-Serrat, Porto-Rico, et vint jeter l'ancre le 12 novembre à St.-Domingue, où les Indiens lui apprirent que la mauvaise conduite des gens qu'il avait laissés, les avait forcés à recourir aux armes et à les détruire.

Christophe, dans ce voyage, découvrit de la poudre d'or à St.-Domingue. Il bâtit dans cette île, un fort et une ville sur la côte nord de la ville de Santo-Domingo, qu'il appela Isabella; et desirant éclaircir tous ses doutes sur Cuba, et savoir définitivement si c'était une île ou une portion d'un grand continent, il se détermina à y faire un autre voyage par le sud-ouest.

Pour accomplir sa résolution, Christophe partit du fort Isabelle, le 24 avril 1494, avec un navire et deux bricks. Le mardi 29 du même mois,

il mouilla dans la rade de St.-Nicolas ; delà il fit le tour de Cuba. En longeant la côte sud de cette île, il fut environné de plusieurs milliers de canots remplis d'Indiens, que la curiosité et l'admiration avaient attirés sur son passage. Dans sa navigation, il aperçut sur sa gauche, pour la première fois, le samedi 3 mai 1494, les terres élevées de la Jamaïque, dont il apprit probablement le nom des Indiens qui le suivaient.

Erreur des Auteurs anglais à ce sujet.

P. Martyr et F. Colomb sont les premiers historiens espagnols qui aient parlé du nom de cette île. Ils l'ont écrit Xaymaca ; il signifiait suivant eux, dans le langage des naturels, pays abondant en sources. Colomb l'ayant nommé d'abord St.-Iago, Oldmixon, et quelques autres auteurs, ont supposé mal-à-propos que le mot de Jamaïca était une augmentation de celui de James (Jacques).

Cette île a conservé jusqu'à ce jour le nom de Jamaïca. Comme cette découverte était nouvelle, beaucoup de matelots penchaient à croire que c'était le pays que les Indiens des îles de Bahama leur avaient désigné comme très-abondant en or. Colomb se laissa aisément persuader ; il dirigea sa route vers cette terre. Le jour suivant il se trouva sur les côtes. Après un léger différend qu'il eut avec les Indiens, mais qui

se termina par une réconciliation cordiale, il prit possession du pays, *avec les formalités usitées en pareil cas.* Christophe retourna ensuite à Saint-Domingue, où il trouva les naturels en insurrection. Il les soumit, leur imposa un tribut, et construisit plusieurs forteresses dans l'île.

Le 10 juillet 1494, Colomb partit pour l'Europe, et le 9 septembre il arriva en Espagne. La cour, qui s'attendait à le voir revenir avec des monts d'or, fut surprise de n'en recevoir que quelques sacs ; elle lui fit un accueil froid, et le laissa pendant trois ans dans l'oubli, avant de lui confier une autre expédition.

Le 3 mai 1498, Christophe s'embarqua pour son troisième voyage. Il toucha aux îles de Madère et du Cap-Verd. Il se dirigea vers le continent du sud de l'Amérique, découvrit l'île de la Trinité et le continent de la Terre-Ferme, et partit pour St.-Domingue. Le 30 août 1498, à son arrivée à S^to-Domingo, capitale de cette île, il y trouva les Espagnols révoltés ; ils refusèrent de le reconnaître pour leur gouverneur. Christophe réussit cependant à recouvrer son autorité, mais les mécontens firent un rapport si désavantageux de lui, que la Cour d'Espagne nomma Bovadilla pour le remplacer. Ce nouveau gouverneur chargea Colomb de fers, et l'envoya en Espagne dans cet état.

Le roi, quelque temps après, ayant été convaincu de l'injustice qu'il avait commise envers l'amiral, le rétablit dans son premier emploi, et lui fit fournir une nouvelle flotte. Christophe commença son quatrième voyage le 4 mai 1502; il arriva à la Martinique, le 13 juin, et vers la fin du même mois, à S.to-Domingo, où il éprouva de nouvelles tracasseries.

Ce fut dans ce quatrième et dernier voyage de Colomb, entrepris par ce célèbre navigateur, après les preuves non-équivoques de l'indigne ingratitude de son pays et de son prince pour lequel il se sacrifiait, et qui lui avaient été plus sensibles que ses peines, ses dangers et ses inquiétudes, qu'il reçut des lumières plus positives sur la Jamaïque. Cette île avait été découverte par lui, huit ans auparavant; elle eut cette fois, si je puis m'exprimer ainsi, l'honneur d'offrir à ce grand homme un asyle dans son naufrage.

Le 24 juillet 1503, en retournant de Véragua à Saint-Domingue, il fut accueilli par une mer si orageuse, qu'elle l'obligea, après avoir perdu deux de ses bâtimens, de gagner la Jamaïque dans la plus grande détresse. Ce ne fut qu'avec une peine infinie, qu'il parvint à atteindre un petit mouillage sur la côte-nord, appelé aujourd'hui *Don Christopher's Cove*, où il fut forcé d'échouer les deux bâtimens qui lui restaient, pour ne pas les voir couler. Ce désastre

endommagea ses vaisseaux au point de n'être plus susceptibles de réparation. Il ne lui resta plus, dans son malheur, que la cruelle espérance de voir probablement terminer à-la-fois ses revers et sa vie.

Durant l'espace de douze mois et quatre jours qu'il resta dans cette cruelle situation, il eut de nouveaux dangers à surmonter, et des crises inattendues qui mirent son courage aux plus rudes épreuves. Les fatigues qu'il éprouva, les ressources qu'il eut à développer, montrèrent toute l'élévation, toute la grandeur de son ame, mais elles firent aussi mieux ressortir l'ingratitude de son souverain.

On voit encore dans les registres de l'honorable conseil de la Jamaïque, un vieux volume manuscrit qui renferme les papiers et les rapports des gouverneurs. Il contient purement les progrès de l'armée, et tout ce qui s'est fait dans le commencement de l'établissement de cette colonie. On y trouve la traduction d'une lettre écrite au roi d'Espagne par Colomb, durant sa détention dans cette île. (Ayant inséré cette lettre dans mon ouvrage intitulé : l'*Europe* et l'*Amérique comparées*, il est inutile de la répéter ici ; le lecteur peut la lire dans cet ouvrage.)

Les naturels du pays qui ne se livraient aux travaux de la culture que pour leurs besoins, se lassèrent de nourrir des étrangers qui les expo-

saient à mourir de disette; ils s'éloignèrent insensiblement de leur voisinage, et abandonnèrent totalement les Espagnols. Pour surcroît d'infortune, le gouverneur de Saint-Domingue refusa à Colomb les secours dus à sa situation. Par un raffinement d'une barbarie sans exemple, il poussa même l'infâmie jusqu'à ajouter les outrages et les insultes aux revers dont ce grand homme était accablé.

Les Espagnols, qui avaient effarouché les Indiens par des actes de violence, ne les voyant plus revenir avec des provisions, s'emportèrent et prirent les armes contre leur chef, pour le punir de n'avoir pas approuvé leur férocité. Une circonstance heureuse néanmoins lui fournit encore l'occasion de se tirer d'embarras.

Les connaissances que Colomb avait en astronomie, lui ayant appris qu'il y aurait bientôt une éclipse de lune, il fit avertir tous les caciques voisins de s'assembler pour entendre de lui des choses importantes à leur conservation. Quand il fut au milieu d'eux : « Indiens, leur dit-il d'un » air inspiré, vous ne vous êtes pas contentés » de nous abandonner à notre malheureux sort; » vous nous avez refusé des vivres, et vous persistez à ne pas nous en apporter; eh bien! » ajouta-t-il en leur montrant le ciel, apprenez, » par mon organe, que le Dieu que j'adore, » pour vous punir, va vous frapper de ses coups

nand envers la famille de Colomb, peut-être eût-elle continué quelques années de plus, à jouir de son obscurité, mais de son repos.

Christophe Colomb, après son retour en Espagne en décembre 1504, avait été obligé d'employer le reste de ses jours en démarches pénibles et infructueuses, à la cour d'un monarque ingrat et insensible, qui le dépouilla inhumainement des droits et des privilèges qu'il lui avait accordés primitivement, et qu'il avait gagnés d'une manière si noble, au prix de tant de traverses et de tant de périls. Don Diègue son fils, l'héritier de sa fortune, éprouva la même ingratitude, jusqu'à ce que, lassé des excuses frivoles et indignes d'un prince, il intenta contre son souverain un procès mémorable au conseil de la Compagnie des Indes à Séville. Cette cour reconnut la justice de ses prétentions, avec une impartialité qu'on ne saurait trop admirer. Après une sévère et solennelle perquisition des droits de don Duègue, le conseil le déclara vice-roi héréditaire et grand-amiral de toutes les îles et contrées découvertes par son père. Il le décréta en outre investi d'une juridiction semblable à celle de grand-amiral de Castille, ayant droit au dixième de tout l'or et l'argent qu'on trouverait par la suite dans ces pays; le conseil lui donna encore d'autres privilèges et immunités d'une grande étendue.

Ses droits furent ainsi reconnus d'une manière distinguée et compétente. Le roi cependant ne lui confirma que le titre et l'autorité de gouverneur et d'amiral de Saint-Domingue ; peut-être encore eût-il perdu ce faible commandement, s'il n'eut pas eu le bonheur d'épouser Marie de Tolède, fille de Ferdinand de Tolède, grand-commandeur de Léon, frère de Frédéric duc d'Alva. Cet illustre mariage le consolida dans sa place. Ce brave jeune homme persista néanmoins à réclamer courageusement la totalité de ses droits et de ses pouvoirs. Peu de temps après il partit pour son gouvernement, suivi d'un cortège nombreux et magnifique, et déterminé à raffermir ses prétentions.

Il arriva à Saint-Domingue dans le mois de juillet 1508. Il eut bientôt la mortification d'apprendre que le roi avait réellement investi Alonzo de Ojeda et Diégo de Nicuessa, non-seulement de deux gouvernemens distincts et séparés, qui comprenaient tout le continent découvert par Christophe Colomb, mais qu'il y avait aussi annexé la Jamaïque.

Diégo Colomb regarda ces commissions comme une violation manifeste de ses propres droits. Il prétendit avec fermeté avoir le privilége exclusif de nommer aux gouvernemens des pays découverts par son père. En conséquence, pour assurer ses prétentions sur la Jamaïque, il y en-

voya, au mois de novembre 1509, Juan de Esquivel, avec environ 70 hommes. D'autres ne tardèrent pas à les suivre. Esquivel s'était acquis la réputation d'un brave militaire; et ce qui lui faisait encore plus d'honneur, il était du petit nombre de ces Castillans, qui, au milieu de ces horreurs sanglantes et de la contagion de la rapine, s'étaient distingués par leur humanité et par leur générosité; Herrera rapporte le trait suivant, comme une preuve non équivoque de la grandeur de son ame.

Au moment qu'il mettait à la voile de Saint-Domingue, pour aller prendre possession de son nouveau gouvernement, Ojéda, son compétiteur était sur son départ pour le Continent. Ojéda s'opposa violemment à l'expédition d'Esquivel, et menaça publiquement de le faire pendre comme un rebelle, si à son retour du Continent il le retrouvait dans la Jamaïque. Le hasard voulut que le voyage d'Ojéda eût l'issue la plus malheureuse. Après des désastres sans nombre et inouis, il fit naufrage sur la côte de Cuba, et fut sur le point de périr misérablement de faim. Dans cette détresse il se rappela qu'Esquivel était à la Jamaïque; la nécessité triompha de sa fierté, et Ojéda eut recours aux bontés de celui dont il avait juré la mort. Le généreux Esquivel, en apprenant les revers de son ennemi, oublia son ressentiment. Il envoya à

Cuba Pétro de Narvez, officier de marque, chercher Ojéda. Esquivel, à son arrivée lui fit un accueil flatteur, le traita, durant son séjour, avec toutes les marques possibles de distinction et de respect, et le pourvut de tout ce qui était nécessaire pour le conduire à Saint-Domingue d'une manière prompte et sûre. J'ajouterai qu'Ojéda fut reconnaissant des bontés de son libérateur et de son bienfaiteur.

On s'imagine sans peine que sous les ordres d'un tel homme, les naturels de la Jamaïque n'eurent point à gémir de leur sujétion, et que les ravages de la conquête furent contenus dans les strictes bornes de l'humanité. Aussi les historiens espagnols rendent-ils le témoignage le plus honorable de sa douce et vertueuse administration.

« La conquête de la Jamaïque, dit Herrera, » ne se termina si heureusement, que parce que » Juhan de Esquivel soumit les naturels sans effusion de sang, qu'il leur permit de cultiver » leur coton et les autres productions qui rapportèrent de grands bénéfices. » Cet éloge est d'autant plus flatteur, qu'il paraît même s'adresser particulièrement à Esquivel, qui était le seul qui semblât voir avec horreur la monstruosité de la conduite de ceux qui ne visitaient les pays nouvellement découverts, que pour les dévaster, et couper le cou aux Indiens pour les

forcer à embrasser le Christianisme. Dans quelques-uns de ses contemporains, que de belles qualités furent ternies par la cruauté et par la rapine, ou furent malheureusement confondues avec un zèle aveugle et fanatique pour la cause de la religion, qui les rendait encore plus sauvages, et incapables de pitié et de remords.

Esquivel ne conserva sa place que quelques années; il mourut dans son gouvernement, et fut enterré à Sevilla-Nueva, ville qu'il avait fondée. Il eut pour successeurs des gouverneurs d'un caractère bien différent du sien. Ils commencèrent, dès leur arrivée, à détruire les malheureux indigènes par un carnage pareil à celui qui désolait alors Saint-Domingue. D'après les journaux de ces temps, il paraît que François de Garay, en 1523, commandait en chef à la Jamaïque; qu'il en fit partir dans la même année une expédition pour faire la conquête de Panuco, territoire que Cortez avait déja réuni à la domination espagnole, à l'insçu de Garay. Le gouverneur employa dans cette expédition neuf vaisseaux et deux brigantins, à bord desquels il embarqua 850 Espagnols, un nombre plus considérable d'Indiens de la Jamaïque et 144 chevaux.

Une force semblable ramassée uniquement dans cette île, prouve quels grands progrès les Espagnols avaient faits dans son établissement

comme dans sa population, depuis treize ans qu'ils en étaient en possession. Esquivel ayant établi le siége de son gouvernement près du lieu qui avait eu l'honneur de servir de résidence à Colomb, lors de son naufrage en 1503, il est à présumer que Sévilla Nueva (la nouvelle Séville) commençait dès-lors à être d'une certaine importance. Cette ville, suivant Herrera, avait été fondée sur le site d'un ancien village indien, appelé Maimai ou Maimi, près du port nommé par Colomb *Santa Gloria* (maintenant Saint-Ann's Harbour, le port de Sainte-Anne.) Un peu à l'est, il existe une baie qu'on appelle encore aujourd'hui *Maimi-Bay*.

L'augmentation journalière des nouveaux habitans aurait naturellement étendu les limites de la capitale, jusqu'à ce que ce rustique village indien, formé dans le principe de quelques huttes passagères, fût devenu une place d'importance, si la guerre et d'autres fléaux n'eussent mis fin à ses progrès. La religion, de son côté, demanda bientôt des édifices pour son service, dans les territoires qui appartenaient aux Espagnols; par une contradiction de l'esprit humain, dont on ne peut rendre compte, ces assassins de leurs semblables étaient en même temps des rigides observateurs de toutes les cérémonies extérieures du culte divin. De leurs mains encore teintes du sang des innocens qu'ils avaient impitoyablement

massacrés, ils élevaient des temples à l'Éternel, imploraient de lui cette même miséricorde qu'ils venaient de refuser aux malheureuses victimes de leur cruauté et de leurs rapines.

Parmi les somptueux édifices qui décoraient la *Sevilla Nueva*, on remarquait une cathédrale et un monastère dont les fondemens existaient encore y a quelque temps; beaucoup d'autres ruines sont encore visibles de nos jours. Pierre Martyr d'Angleria fut nommé abbé et missionnaire en chef de la Jamaïque. On y construisit un fort, dont Sloane, en 1688, visita les débris, ainsi que ceux de la cathédrale. Il rapporte qu'on découvrit un ancien pavé jusqu'à la distance de deux milles de l'église, circonstance qui peut nous donner une idée de l'étendue de cette ville dans les jours de sa prospérité. La porte ouest de la cathédrale était encore intacte; c'était, à son jugement, un excellent ouvrage. Au-dessus de cette grande porte, on voyait sculptée, entre deux anges, la tête du Sauveur couronnée d'épines; sur la droite, une petite figure ronde de quelque saint, ayant un poignard enfoncé dans la tête; sur la gauche, la Vierge Marie, ou une Madone, dont le bras était attaché en trois endroits, à la façon espagnole. Au-dessus de la porte, et au bas d'un écusson, on lisait cette inscription:

» *Petrus. Martyr. ab angleira. italus. civis* » *mediolanen. Prothon. apos. hujus. abbas. se-*

» *natus. indici. consiliarius. ligneam. Primus.*
» *OEdem. hanc. Bis. igne. consumptam. lateri-*
» *cio. et. quadrato. lapide. Primus. a. funda-*
» *mentis. extruxit.* ».

Sloane croit que la cathédrale n'a jamais été achevée, parce qu'il remarqua plusieurs arches en pierre destinées à faire partie de l'édifice, et qui, suivant toutes les apparences, n'avaient pas été mises en place. Il vit aussi dans le même état les matériaux d'un vaste bâtiment, destiné vraisemblablement à servir de palais au gouverneur.

L'opinion générale de l'île est, peut-être avec fondement, que les Espagnols qui habitaient Séville furent détruits tout d'un coup, et entièrement, dans les guerres qu'ils eurent avec les Indiens à une certaine époque. Sloane rapporte que quelques-uns des habitans espagnols qui s'étaient retirés à Cuba, donnaient différentes raisons sur leur expulsion de cette partie de l'île. Ils disaient entr'autres choses, qu'une multitude innombrable de fourmis avait détruit leurs grains et leurs provisions, et que d'ailleurs le site de cette ville ne convenait pas au commerce.

Il est possible que ces raisons aient empêché de la rétablir; cependant il me semble qu'elles n'étaient pas suffisantes pour engager un peuple entier, les habitans d'une capitale naissante, à déplacer subitement leurs familles, leurs ef-

fets, et à se soumettre volontairement à construire une ville entièrement neuve, dans un autre endroit du pays, très-éloigné et entièrement inculte. Il est certain qu'on ne donna pas le temps à la ville de Séville de tomber en décadence, mais qu'elle fut dépeuplée avant d'être finie, et bien des années avant la conquête de l'île par les Anglais.

On voit dans les papiers d'état de Thurloe, vol. III, p. 145, le rapport que le général Venables fit à Cromwell, de Séville, comme d'une ville qui avait existé jadis. Sloane, dans son Hist. de la Jamaïque, vol. I, p. 66, dit que les ruines de cette ville étaient couvertes d'arbres qui étaient noirs de vétusté, lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île; qu'il vit des bois de charpente de plus de soixante pieds de haut, qui avaient poussé en dedans des murs de la cathédrale.

Si la tradition de cette catastrophe est vraie, peut-on s'attendre à des rapports fidèles de la part des descendans de ces hommes qui avaient justement attiré la destruction sur leurs têtes, lorsque sur-tout, le récit de leur sort rappellerait encore les actes atroces de leurs ancêtres! Actes de noirceur, trop lugubres à contempler, et trop affreux à rapporter.

L'ancienne tradition, ainsi que les découvertes modernes, ne nous donnent que trop lieu de croire qu'après la mort d'Esquivel, le massacre

des Indiens s'exécuta dans cette île au moins avec autant de rapidité qu'à Saint-Domingue. L'on trouve fréquemment de nos jours, dans les montagnes, des cavités dont la terre est presqu'entièrement couverte d'ossemens humains, malheureux restes sans doute de quelques-uns de ces infortunés insulaires, que les Espagnols avaient claquemurés dans ces retraites, et qui furent probablement réduits à l'alternative de périr de faim, ou de tomber sous les poignards de leurs impitoyables conquérans. On reconnaît à la forme des crânes, que ce sont les ossemens des Indiens.

Quand on lit le récit du sort des Espagnols habitans de Séville, on ne peut résister à un mouvement d'indignation, ni s'empêcher de désirer en même temps que cette histoire fût plus authentique, et que le ciel dans sa justice eût permis aux pauvres Indiens de venger les mânes de leurs pères, par la destruction de leurs cruels oppresseurs! Mais hélas! de quoi leur servit cette faible satisfaction d'une vengeance passagère? L'Être Suprême, par des raisons impénétrables à nos faibles lumières, permit bientôt que ce peuple soumis et paisible, qui formait alors une population de 60,000 individus, d'après une estimation très-modérée, fût à la fin exterminé et détruit jusqu'au dernier homme, par les Espagnols. Pas un seul descendant de l'un et de l'autre sexe n'existait dans cette île, lorsque

les Anglais en firent la conquête en 1655, ni même, je crois, un siècle avant cette époque.

On dit qu'il y a encore de nos jours, dans le sud de Cuba, quelques familles, faibles restes des anciens Indiens. Elles habitent une petite ville proche de Saint-Yago de Cuba, appelée Iwanée. Elles ont adopté les usages et la langue des Espagnols.

Le site de l'ancienne Sévilla Nueva appartient maintenant à M. Heming. Il l'a converti en une grande sucrerie. On l'appelle la plantation de Séville, et l'on voit encore dans les pièces de cannes, les ruines de cette ancienne ville. M. Heming en a hérité d'un de ses ancêtres, le capitaine Heming, officier dans l'armée de Cromwell.

La perte de Séville fut suivie de celle de Mélilla, petit village situé à environ onze lieues à l'est, et dans un mouillage appelé Port Marie. L'on présume que la catastrophe qui eut lieu dans ces deux places, détermina les Espagnols à établir la ville capitale de Saint-Iago de la Vega (Saint-Jacques de la Plaine), ou, comme on l'appelle à cette heure, Spanish-Town (la Ville Espagnole).

Il est peut-être inutile de chercher maintenant l'époque précise de ces évènemens; mais d'après les conjectures, on peut la fixer à l'année 1523, immédiatement après le départ de l'armée sous les ordres de Garay; et si, conformément à la

tradition qu'on ne saurait contredire, la nouvelle capitale fut fondée par Diègue Colomb, la conjecture devient alors plus positive, puisqu'il partit mécontent pour l'Espagne en 1517, qu'il retourna dans son gouvernement en 1520 avec de pleins pouvoirs, et qu'il mourut dans sa patrie à la fin de l'année 1525, ou au commencement de 1526. Ce ne fut certainement qu'après son arrivée à Saint-Domingue pour la seconde fois, qu'il jeta ou qu'il fit jeter les fondemens de Saint-Iago de la Vega.

Par une nouvelle lecture du manuscrit d'Oviédo, j'ai découvert que les Indiens de Saint-Domingue s'étaient généralement révoltés en décembre 1522; que Diègue Colomb les avait réduits, et après son expédition finie, qu'il avait passé à la Jamaïque pour prendre lui-même, des mains de Garay, les rênes du gouvernement. On peut conjecturer, avec quelque raison, que la révolte s'était étendue aux deux îles.

Saint-Iago de la Vega s'accrut rapidement. En 1545, vingt ans après la mort de son fondateur, elle donna le titre de marquis à son fils, qui reçut, dans le même temps de l'empereur Charles V, la concession de toute l'île en souveraineté perpétuelle, comme un fief héréditaire de la couronne de Castille. Ces circonstances étant importantes dans l'histoire de cette île, et les historiens anglais, qui ont traité des affaires de la

Jamaïque, paraissant ne les avoir pas parfaitement bien saisies, je pense que l'explication plus détaillée et plus précise que je vais en donner, ne sera pas désagréable au lecteur.

Diègue Colomb laissa à sa mort trois fils et deux filles. Don Louis, l'aîné de ses fils, succéda aux honneurs et aux droits de son père. Isabelle, l'aînée de ses filles, se maria par la suite au comte de Gelvez, gentilhomme portugais de la maison de Bragance. Louis Colomb, quoique âgé de six ans lors de la mort de son père, était généralement considéré comme vice-roi héréditaire, et grand-amiral des Indes-Occidentales. Cependant, quoique l'empereur le traitât, suivant lui, avec une distinction particulière, et qu'il augmentât considérablement ses revenus, il refusa absolument, au moment de sa virilité, de reconnaître ses prétentions à une autorité aussi étendue. Louis, à la fin de sa minorité, intenta, à l'exemple de son père, un procès en règle pour le recouvrement de son droit d'aînesse. Rien ne prouve que son procès ait été terminé légalement; car dans l'année 1545 il trouva plus prudent d'adhérer à un compromis, par lequel il transportait à la couronne d'Espagne tous ses droits héréditaires, moyennant la concession de la province de la Véragua dans la nouvelle Espagne et l'île de la Jamaïque, avec le titre de duc de Véragua, marquis de la

Véga. On manque de renseignemens pour bien juger de l'étendue précise, et de la nature de cette concession. Quoi qu'il en soit, Louis ne laissa aucun héritier; son frère mourut aussi sans enfant mâle. Sa sœur Isabelle, épouse du comte de Gelvez, devint alors l'unique héritière de la famille de Colomb. Par son mariage, elle transporta tous ses droits à la maison de Bragance, qui les a conservés, je crois, jusqu'en 1640, époque à laquelle ils furent confisqués au profit de la couronne d'Espagne, à cause de la révolution qui plaça Jean, duc de Bragance, sur le trône de Portugal.

Erreur d'un Auteur anglais à ce sujet.

Sir Hans Sloane est donc mal informé quand il avance que le duc de la Veragua reçut une année de revenu de la Jamaïque, à l'époque où cette île se rendit aux Anglais, puisqu'il suppose par son assertion, que la famille de Colomb se trouvait encore propriétaire de l'île, et que depuis le règne de Ferdinand et d'Isabelle, elle avait continué d'en jouir sans interruption jusqu'en 1655.

Blome parle d'une circonstance qui se trouve confirmée dans les papiers d'état de Thurloe, et qui s'accorde fort bien avec ma relation; c'est l'établissement d'une quantité de familles portugaises dans l'île de la Jamaïque. Le transport du patri-

moine d'Isabelle dans la maison de Br[illegible]ance doit indubitablement avoir encouragé [illegible]ucoup de Portugais à fixer leurs fortunes dans cette nouvelle colonie qu'ils venaient d'acquérir, et il est probable aussi que ce même évènement aura excité la jalousie des anciens planteurs Espagnols contre ces nouveaux venus. Blome va plus loin, il assure que les Portugais étaient détestés dans cette île.

La méfiance mutuelle et la haine irréconciliable des habitans de ces deux nations, furent peut-être cause de la faible résistance que sir Antoine Shirley éprouva en 1596, lorsqu'il envahit cette île et qu'il en saccagea la capitale. Environ quarante ans après, le colonel Jackson l'envahit de nouveau avec une armée qu'il avait formée aux Iles du Vent. Les habitans, au rapport des Anglais, déployèrent beaucoup de fermeté dans la bataille rangée qui eut lieu devant le *Fort Passage*, mais où ils furent vaincus. Jackson, après avoir perdu quarante hommes, entra l'épée à la main dans *S. Iago de la Vega*, pilla ce qu'il y avait de plus précieux, et reçut une rançon considérable pour ne pas mettre le feu aux maisons. Les Anglais s'éloignèrent, et emportèrent leur butin sans être inquiétés dans leur retraite.

Depuis cette époque jusqu'à la prise de l'île par les Anglais en 1655, et durant l'usurpation de Cromwel, je ne connais aucune particularité in-

téressante concernant cette île ; peut-être n'y est-il rien arrivé qui fût digne d'être transmis à la postérité. Néanmoins, je crois qu'il est à propos de faire remarquer quels furent les motifs qui engagèrent le Protecteur à attaquer les territoires de l'Espagne, dans le temps même que les traités de paix subsistaient entre ces deux puissances : motifs que (suivant moi) les historiens, en général, ont, jusqu'à cette heure, mal compris, ou affecté opiniâtrément de nous représenter sous un faux jour.

Il n'existe pas dans les annales d'Angleterre, de chapitre qui demande à être lu et médité avec plus de réflexion que celui qui traite de l'administration du Protecteur Cromwel. Les préjugés de parti qui, dans les causes communes, se perdent avec le laps des temps, nous sont parvenus dans toute leur force contre cet heureux usurpateur ; et ses actions, jusqu'au moment où il se revêtit du pouvoir suprême, sont scrutées avec une malignité recherchée, comme s'il eût été impossible de rendre la justice sous une autorité usurpée.

Il n'est cependant pas étonnant qu'on ait critiqué ou regardé comme criminelles les mesures vigoureuses que le Protecteur employa contre l'Espagne en 1655, ni que les écrivains dont les opinions politiques différaient, aient mal peint sa conduite en cette occasion. Une célèbre Répu-

blicaine (*voyez* l'Histoire d'Angleterre par M.me Macauley), appelait cette conduite « infâme et digne d'un pirate », et David Hume, ce galant et élégant apologiste de la famille des Stuarts, « une violation des plus insoutenables du traité. »

La publication des papiers d'État du sécretaire Thurloe, doit, malgré tout, avoir adouci la force de ces censures. Dans le fait, Cromwel avait gardé long-temps un silence dissimulé sur les procédés hostiles que les Espagnols employaient envers les Anglais. Leur conduite était trop monstrueuse pour qu'il fût possible de l'excuser; et d'après cette conduite il n'y avait pas même le plus léger pretexte à l'accusation faite contre le Protecteur, d'avoir commencé, contre un ami et un allié, une guerre injuste et ruineuse, contraire aux intérêts de la nation, et qui était une infraction manifeste à la foi des traités. Quel que soit le nom que l'on donne à l'autorité dont on revêt un chef suprême, si on ne la lui donne que pour maintenir et assurer la religion, les privilèges et les propriétés du peuple qu'il gouverne, en le faisant jouir de la paix, la conduite du Protecteur en cette occasion n'était pas exempte de blâme; mais si cette autorité s'étend jusqu'à faire la guerre quand elle est commandée par une nécessité impérieuse, c'était alors le cas de la faire, puisque la conduite de l'Espagne, particulièrement en Amérique, était une déclaration de guerre positive qu'elle fai-

sait au genre humain. J'ajouterai, à l'appui de cette assertion, quelques faits remarquables. Le sujet, par lui-même, est curieux, et il sera peut-être nouveau pour le lecteur.

Le dernier traité qui fut fait entre l'Espagne et l'Angleterre, précéda l'élévation de Cromwel au protectorat, et fut conclu en 1630. Par le premier article, on stipula qu'il y aurait paix et amitié entre les deux couronnes, pour leurs sujets respectifs, dans l'étendue du Monde entier. Avant cette époque, les souverains d'Espagne n'encourageaient pas seulement, ils avouaient, même ouvertement, les hostilités perpétuelles que leurs officiers exerçaient sur les bâtimens et sur les sujets de toutes les nations de l'Europe, qui se trouvaient n'importe dans quelle partie du nouvel hémisphère. Non-seulement ils s'arrogeaient insolemment le droit de propriété sur tous les territoires découverts par eux, mais encore ils réclamaient le privilège exclusif de naviguer dans les mers de l'Amérique.

Windwood (vol. II, p. 143) rapporte que, sous le règne de Jacques premier, dans le cours des deux années qui suivirent la conclusion de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, et qui sauva la monarchie espagnole de sa ruine totale, sir Charles Cornwallis, dans une lettre qu'il écrivait de Madrid en mai 1606, apprend au comte de Salisbury, que l'amiral espagnol don Louis

Firardo ayant rencontré un bâtiment anglais chargé de maïs et expédié pour Séville, « en » avait pris les maîtres et les avait fait exposer » au pilori ; qu'il avait ordonné ensuite de les » transporter à son bord, où il leur avait fait » essuyer lui-même un traitement pareil ; qu'il » leur avait dit des injures, les avait traités » d'hérétiques, de chiens de luthériens, d'en- » nemis du Christ, qu'il avait menacé de les faire » pendre, et qu'il avait fini par leur prendre tout » ce qu'il avait jugé pouvoir lui convenir. »

Par d'autres lettres postérieures à celles-ci, et qui se trouvent conservées dans la même collection, on voit que Cornwallis s'étant plaint au duc de Lerma, ministre d'Espagne, que Firardo avait envoyé aux galères quelques matelots anglais faits prisonniers en Amérique, il reçut pour toute réponse, » qu'on rappellerait Firardo » pour lui faire rendre compte de sa conduite, » non pas (ajoute le Duc), pour les avoir en- » voyés aux galères, mais pour ne les avoir pas » pendus comme il aurait dû le faire. »

Birch (Vol II, p. 376) dit que sir Walter Raleigh, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps après au Roi Jacques, rapporté comme un fait bien connu, que les Espagnols, dans une autre circonstance, après avoir trafiqué pendant un mois entier avec vingt-six Anglais qui se trouvaient à terre sans méfiance, et n'ayant pas même

une épée entr'eux tous, ils les avaient attachés par le dos les uns aux autres, et avaient fini par les massacrer tous.

La conduite barbare des Espagnols, leur arrogance à s'approprier le Nouveau-Monde et à réclamer le privilège exclusif de naviguer dans les mers de l'Amérique, revoltèrent toutes les puissances maritimes qui se trouvaient intéressées à la découverte d'un nouveau monde; elles s'opposèrent à des prétentions aussi exorbitantes, et qui violaient également les lois de la nature et celles des nations. Les Français et les Anglais, sur-tout, qui avaient établi des colonies à la Virginie, aux Bermudes, à Saint-Christophe et aux Barbades, territoires dont une partie peut-être n'avait pas même été découverte, ni jamais occupée par l'Espagne, s'empressèrent de défendre leurs nouvelles acquisitions. Les prétentions iniques de cette puissance occasionnèrent dans le Nouveau-Monde une guerre active et horrible entre les sujets Espagnols et ceux des autres nations qui s'aventuraient à y venir; tandis que dans le même temps la paix subsistait en apparence entre les alliés de l'Europe.

L'article du traité de 1630, qui assurait aux Anglais la continuation non-interrompue de leurs relations commerciales avec leurs colonies, fut pour eux un des principaux objets qu'ils eurent en vue dans ce traité.

Cette idée est d'autant mieux fondée, que peu de temps auparavant ils avaient eu dans l'île de Saint-Christophe, une preuve non-équivoque de la perfidie espagnole. La cour de Madrid, vers la fin de l'année 1629, avait fait partir une flotte de 24 vaisseaux de ligne et de 13 frégates, sous les ordres de Don Frédéric de Tolède, pour attaquer ostensiblement les établissemens hollandais dans le Brésil. Elle avait donné l'ordre secret à son amiral, de se porter avant tout sur les îles dont j'ai parlé plus haut (îles que les Espagnols, à la vérité, avaient découvertes les premiers, 130 ans auparavant, mais qu'ils n'avaient jamais occupées), et d'en chasser les Français et les Anglais qui, dans ce temps-là, en avaient conjointement la paisible possession.

Don Frédéric de Tolède tomba d'abord sur Saint-Christophe : les Français et les Anglais séparément, ni même réunis, ne se trouvèrent pas assez forts pour résister à un ennemi aussi formidable. Les habitans Français et la moitié des Anglais se retirèrent en 1629 dans l'île d'Antigues. Les autres Anglais au lieu de quitter Saint-Christophe, se réfugièrent dans les montagnes, d'où ils envoyèrent des députés demander à capituler. Les Espagnols leur ordonnèrent de se rendre à discrétion. Ils choisirent six cents des plus vigoureux planteurs anglais, qu'ils con-

damnèrent aux mines; et ils signifièrent aux autres, qui ne consistaient qu'en femmes et en enfans, d'avoir à quitter l'île sur-le-champ, et de s'embarquer sous peine de mort, sur quelques navires anglais qu'ils avaient pris à Nevis. Les Espagnols, après avoir ravagé tous les établissemens qui se trouvaient sur leur passage, et converti ces pays en un désert affreux, continuèrent leur route pour le Brésil.

On doit bien penser que le traité de 1630 avait pour but de prévenir désormais de pareilles atrocités. Huit ans s'étaient à peine écoulés depuis l'affaire de Saint-Christophe, lorsque les Espagnols, au mépris de ce qu'il y a de plus solennel et de plus sacré dans les États chrétiens, et à la honte même de la nature humaine, attaquèrent et passèrent au fil de l'épée les Français et les Anglais qui, à leur départ de Saint-Christophe, étaient venus prendre possession de l'île de la Tortue, qui n'était pas cultivée, mais que vingt-cinq soldats espagnols gardaient. Ceux-ci avaient évacué la Tortue à la première sommation des Français. La modération n'entrait pas dans les vues de la cour de Madrid. Le général des galions, après avoir exterminé les hommes, les femmes et les enfans qu'il trouva épars sur leurs habitations, poussa la cruauté jusqu'à faire pendre ceux qui, dès la première attaque, s'é-

taient rendus à lui, sur la promesse du pardon qu'il leur avait faite.

A cette époque, le malheureux monarque anglais était lui-même engagé au sein de ses états, dans de trop grands différends avec ses sujets, pour être à même de protéger ses colonies extérieures et lointaines. Ces débats se terminèrent à la fin par une guerre civile, et les Espagnols continuèrent leurs vexations avec impunité, traitant d'avanturiers et de pirates tous les Anglais qu'ils trouvaient dans les Indes-Occidentales.

Dans l'année 1635, les Anglais et les Hollandais avaient conjointement pris possession de l'île de Sainte-Croix, qui se trouvait entièrement dépeuplée et déserte. Des disputes s'étant élevées parmi ces nouveaux colons, les Anglais volèrent aux armes, et se rendirent maîtres absolus de l'île. En 1650, les Espagnols débarquèrent des troupes à Sainte-Croix; ils exterminèrent sans aucun sujet tous les habitans qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains, et massacrèrent, comme à la Tortue, jusqu'aux femmes et aux enfans. Il semble que cette nation vindicative n'avait pas d'autre dessein que celui de conquérir, pour dévaster et ruiner; car après avoir tué tous ceux qu'ils purent attraper, ils ravagèrent Sainte-Croix et l'abandonnèrent. Quelques temps après, des Hollandais, voyant que cette île n'était point occupée, en prirent possession

pour la seconde fois; mais les Espagnols y retournèrent, et leur firent subir le même traitement qu'aux Anglais.

Les preuves de leurs cruautés envers les sujets des nations étrangères, même à l'égard des malheureux que la détresse forçait à aborder sur leurs côtes, sont trop multipliées pour pouvoir les rapporter toutes. Les traitemens qu'ils faisaient essuyer aux matelots étaient aussi barbares et inhumains, que leurs prétentions à les saisir étaient injustes et mal fondées. Le pardon même des Espagnols portait l'empreinte de la cruauté, car si parfois ils ne livraient pas de suite leurs prisonniers à une mort cruelle, ils leurs infligeaient des châtimens pires que la mort même, en les condamnant pour le reste de leurs jours à travailler aux mines du Mexique.

Il n'y a pas de doute, d'après les plans et les propositions que l'on fit pour attaquer les Espagnols, et qui furent présentées à Cromwell lorsqu'il se revêtit du protectorat, que les Anglais ne sentissent profondément et avec raison, toutes les injustices qu'ils avaient souffertes de la superstition, de l'avarice et de la cruauté de la nation espagnole. « On peut inférer delà, dit Bryan » Edouard, que toutes les requêtes de cette na- » ture qui furent présentées à ce chef suprême, » n'eurent lieu que d'après les injustices sans » nombre que les Anglais avaient éprouvées. Car

» de supposer que la masse entière des sujets
» d'un état civilisé, ou même que des hommes
» d'une esprit éclairé eussent voulu s'ingérer
» dans les conseils de la nation, et présumer assez
» avantageusement d'eux pour solliciter de man-
» quer, sans raison, à la foi publique, au droit
» des gens, et de commencer les hostilités contre
» un pays puissant et allié, serait supposer un
» cas dont l'histoire n'offre point d'exemple, et
» qui serait hors de vraisemblance, pour ne pas
» dire impossible. »

J'avoue que cette assertion n'est pas sans ré-plique; car enfin si les Anglais n'avaient pas cherché, suivant leur habitude, à s'emparer des pays qui ne leur appartenaient, ni par le droit de découverte, ni par celui de conquête; si la cupidité ne les avait pas poussés à faire un commerce clandestin avec les possessions espagnoles, et à courir sur leurs bâtimens marchands, ils auraient été plus fondés dans leurs plaintes. Il est vrai que si les Espagnols avaient des griefs contre certains flibustiers anglais, la vengeance et la barbarie qu'ils exercèrent sur les habitans paisibles, sur les femmes, les enfans et les vieillards de cette nation, est trop atroce pour ne pas révolter ceux qui en lisent les détails. Cette conduite était plutôt celle d'une horde d'antropophages, que d'un peuple civilisé, qui prétendait sanctionner ses conquêtes sanglantes avec les

mots de paix et de religion à la bouche.

Parmi les personnes qui présentèrent des mémoires à ce sujet, on distingue les noms du colonel Modyfort et de Thomas Gage. Le premier fut un des plus anciens et des plus entreprenans planteurs de la Barbade. Le second avait vécu douze ans dans les ordres sacrés de la prêtrise, à la Nouvelle-Espagne. Il était frère de sir Henri Gage, un des généraux de Charles I.er, et paraissait être un homme habile et d'une sagacité profonde.

Dans son mémoire, qui se trouve parmi les papiers d'état de Thurloe, il justifie pleinement les mesures qu'il recommande. « On ne pourrait » en conscience, observe-t-il, faire une attaque » plus juste que celle d'expulser les Espagnols » des pays que les Anglais occupaient, et qu'ils » leur ont souvent forcé d'abandonner, tels que » Saint-Christophe, Saint-Martin, la Providence » et la Tortue, où les Anglais ont été traités avec » toute la barbarie et l'inhumanité possibles ; ces » mêmes hommes qui ne cherchent que leur plus » grand avantage, qui épient avec soin l'occasion » favorable de nous chasser de toutes nos pro- » priétés, pour se dire les maîtres de toutes ces » îles et de toutes ces mers. Je crois qu'il est de » toute justice d'évincer de ses propriétés, un » ennemi ou un voisin inquiétant qui voudrait » ou qui attenterait à nous en chasser. »

Je laisse aux lecteurs à juger si l'Angleterre maintenant n'est pas dans le cas de s'entendre faire les mêmes reproches.

Gage continue ensuite à démontrer combien il serait aisé de déloger les Espagnols de leurs principales possessions. Il recommande sur-tout de diriger la première attaque sur Saint-Domingue ou Cube. « Saint-Domingue étant, suivant lui, » le premier établissement des Espagnols, cette » tentative serait d'un mauvais augure pour eux » s'ils venaient à perdre cette île après l'avoir » possédé les premiers pendant tant d'années. » D'ailleurs, ajoute-t-il, le quart de cette île est » à peine habité, et par conséquent plus facile » à prendre. »

Gage, quelques années auparavant, avait publié un livre intitulé : *Nouvelle Description des Indes-Occidentales* ; il renferme beaucoup de renseignemens instructifs sur la situation de l'Amérique Espagnole, au moment qu'il y résidait. Dans l'épître dédicatoire à Fairfax, général des forces du Parlement, il combat, par des argumens péremptoires, les prétentions de la couronne d'Espagne, sur le droit exclusif des contrées du Nouveau-Monde. « Je ne leur connais » aucun droit, dit-il (excepté celui que les Es- » pagnols ont obtenu du Pape), et que, par la » même raison, nous pouvons rejeter. Quant à » celui acquis par le droit de découverte, il me

» semble aussi insuffisant, parce qu'enfin un bâ-
» timent espagnol qui naviguerait le long des
» côtes de l'Inde, ne pourrait pas plus donner le
» droit de propriété de ces pays au roi d'Espa-
» gne, qu'un canot indien ou un navire anglais
» qui naviguerait sur les côtes de l'Espagne, ne
» pourrait, par la même raison, se les appro-
» prier. Il n'y a point de doute que le titre et le
» droit de propriété de ces contrées, appartien-
» nent en propre aux naturels eux-mêmes; que
» s'il leur plaît de se mettre sous la protection
» des Anglais, quel que soit leur titre, ils peu-
» vent légalement le transporter à d'autres.
» Bref, pour terminer toutes les disputes de cette
» nature, si Dieu a donné ce monde aux enfans
» des hommes pour l'habiter, et que dans une
» de ses parties il existe de vastes territoires qui
» ne soient habités ni par les Espagnols, ni par
» les Indiens, je ne vois pas pourquoi les Anglais
» mes compatriotes, seraient exclus de jouir de
» ce que Dieu, de toute éternité, a créé pour le
» bénéfice de l'espèce humaine. »

Ces argumens, joints à d'autres semblables, et à une longue liste des déprédations que les Espagnols avaient exercées sur les sujets de la Grande-Bretagne, firent une impression vive et profonde sur l'esprit de Cromwell. Il paraît, en outre que la cour d'Espagne craignait, avec raison, la vengeance terrible qui allait tomber sur

elle. Prévoyant l'orage prêt à éclater, elle s'efforça de l'éloigner.. Thurloe nous apprend que l'ambassadeur espagnol Cardenas, dans une audience, félicita le Protecteur sur son élévation au trône : « Il lui assura, que son maître lui » avait voué une amitié sincère et constante; » qu'il était prêt à exposer pour lui les intérêts » de la couronne d'Espagne, soit qu'il voulût se » contenter de sa situation présente, soit qu'il » voulût entreprendre de se faire couronner. » A ces grands mots, à ces vaines promesses, succédèrent des propositions particulières : Cromwell les reçut avec une froideur qui alarma l'ambassadeur. Cardenas, parut alors témoigner le vif desir de voir renouveller les anciens traités d'alliance qui existaient entre les deux nations, afin de resserrer davantage les liens d'une nouvelle union. Cromwell ne montra aucun éloignement pour cette proposition. Son but était de chercher à engager l'Angleterre dans une guerre inutile et sans motif avec l'Espagne; ou, comme dit Ludlow, « son intention était d'y » plonger ceux qui servaient dans des pays éloi» gnés, pour les empêcher, par ce moyen, de » venir se rallier aux différens partis de l'inté» rieur qui lui étaient opposés. »

Ces idées, qui étaient sans fondement, lui avaient été suggérées par de vils flatteurs. Il demanda, en effet, satisfaction pour le passé, et des sûretés

pour l'avenir. Il chargea des commissaires de traiter de cet objet avec l'ambassadeur espagnol. Ils eurent plusieurs conférences avec lui, uniquement, dit Thurloe, pour discuter sur la véritable interprétation du traité de 1630.

Le résultat de ces conférences, que je vais rapporter d'après les propres expressions de Thurloe, ne laissent rien à desirer pour l'entière justification de la conduite ultérieure du Protecteur, ni aucune excuse à ces historiens qui ont opiniâtrement supprimé cette preuve évidente. Voici, observe Thurloe, quelles étaient les principales difficultés :

« La première avait rapport aux Indes-Occidentales ; elle s'ouvrit par le premier article » dudit traité de 1630. Il portait qu'il y aurait » paix et amitié entre les deux rois et leurs sujets respectifs, dans toutes les parties du monde, » soit en Europe, soit ailleurs. »

« On démontra que cet article avait été enfreint ; que les Espagnols avaient traité les Anglais en ennemis, dans tous les endroits où ils » les avaient rencontrés en Amérique, soit lorsqu'ils se rendaient sur leurs propriétés, soit » lorsqu'ils les quittaient ; en conséquence, on » insista pour avoir justice de cette persécution, » comme étant le seul moyen, dans ces pays » éloignés, de conserver à l'avenir sur une base » plus solide, l'amitié et l'harmonie entre leurs

» sujets respectifs. On signifia à l'ambassadeur, » que la sûreté des Anglais, qui étaient déja » nombreux dans les îles, et l'intérêt du gou- » vernement, exigeaient une mesure semblable; » et que si la cour d'Espagne n'y acquieśçait » pas, il n'y aurait point en Europe de paix so- » lide et durable entre les deux nations.

» La seconde difficulté concernait l'inquisi- » tion et la navigation. A ces deux observations, » don Alonzo voulut bien répondre : *Que de-* » *mander à se soustraire à l'inquisition, et à* » *naviguer librement en Amérique, c'était de-* » *mander à son maître les deux yeux de la tête;* » *qu'il ne pouvait rien arrêter sur ces deux* » *points, mais qu'on continuerait d'agir comme* » *par le passé.*

» On discuta ensuite devant Olivier et son » conseil, sur l'alliance qu'on devait préférer » entre la France et l'Espagne. Olivier penchait » pour faire la guerre à l'Espagne, si *définitive-* » *ment on ne lui donnait pas satisfaction de* » *toutes les pertes antérieures qu'il avait éprou-* » *vées en Amérique, et si tout n'était pas réglé* » *du mieux pour l'avenir.* La majeure partie du » conseil fut de son avis. »

D'après ces faits et le rapport que je viens d'exposer, il paraît que les Espagnols furent non-seulement les aggresseurs, mais qu'ils continuèrent leur conduite hostile envers les

sujets de l'Angleterre ; conduite qu'on ne peut justifier, même dans un état de guerre : et quoique les outrages dont on se plaignait fussent tels, que le plus faible état ne se serait certainement pas soumis lâchement à les recevoir de la puissance la plus formidable, Cromwell cependant, par sa modération et par son caractère, prouva, tout en exigeant des réformes, qu'il n'avait pour but que la justice. Il demanda, il est vrai, réparation pour les injures passées, et des sûretés pour l'avenir ; mais il ordonna de n'user de représailles qu'après que sa demande aurait été rejetée, et qu'on lui aurait signifié clairement que les Espagnols continueraient, comme par le passé, d'exercer en Amérique les mêmes hostilités sur les Anglais : et comme l'observe judicieusement Blome ; « on ne saurait blâmer » une nation de faire la guerre, lorsqu'elle ne » peut pas obtenir la paix. »

Les bornes étroites de cet ouvrage ne me permettent pas de m'étendre trop au long sur les motifs qui déterminèrent le Protecteur à recourir à la force, et à équiper une flotte ; sur la mauvaise conduite qu'il tint à Saint-Domingue, ni sur les succès qu'il eut à la Jamaïque, parce que tous ces faits ont déjà été circonstanciés, et rapportés avec un soin particulier par M. Long, dans son Histoire de la Jamaïque, à laquelle je ne pourrais ajouter ni plus de

clarté, ni plus de sagacité. Les personnes qui désirent avoir de plus amples informations, peuvent recourir à cet ouvrage. Je vais présenter maintenant l'état de la Jamaïque, des habitans et des productions de cette île au moment où elle fut prise par les Anglais en 1655 : je ferai observer seulement que ce Gage, qui projeta cette expédition, dans laquelle il s'embarqua, eut le malheur d'y succomber.

La totalité des habitans de la Jamaïque, y compris les femmes et les enfans, n'excédait pas le nombre de quinze cents. Penn, dans l'examen qu'il fit le 12 septembre 1655, devant le conseil du Protecteur, ne les porte qu'à douze ou quatorze cents; et il assure qu'il n'y en avait qu'environ cinq cents sous les armes, lorsque les Anglais débarquèrent dans cette île. Cependant Blome, dans son Mémoire sur la Jamaïque, dont la date remonte jusqu'à 1672, c'est-à-dire, dix-sept ans après la conquête de l'île, certifie que la ville de St.-Iago de la Vega, consistait en deux mille maisons, deux églises, deux chapelles et une abbaye. Il faut par conséquent qu'il soit arrivé à une de ces époques reculées, une diminution terrible dans la population blanche, ce qui rend alors plus probable l'expulsion des Portugais dont parle cet auteur. Peut-être a-t-il exagéré le nombre des maisons? Cependant, pour le peu d'années qui se sont écoulées entre la prise et la rela-

tion de Blome, nous avons une preuve irrévocable de sa grandeur, dans les édifices consacrés au culte divin, sur-tout dans les deux églises et dans l'abbaye.

Quant aux autres établissemens de conséquence, le principal paraît avoir été *Puerto de Caguaya*, que les Anglais depuis ont nommé Port-Royal. Quoiqu'il fût le premier après St.-Iago, ce n'était qu'un bourg immense établi pour servir d'entrepôt au faible trafic des bâtimens de St.-Domingue, chargés pour le continent.

A l'ouest de *Caguaya* était le port d'Esquivel (*Puerta de Esquivella*), ainsi appelé, je présume, en l'honneur de ce gouverneur. Les Espagnols, en donnant la préférence à Caguaya, paraissaient à la vérité l'avoir presque entièrement abandonné lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île. Cependant il était toujours fréquenté par les galions, comme un abri sûr dans les ouragans. Les Anglais, d'après son ancienne réputation, l'ont appelé le Vieux Port. (*Old Harbour*.)

Du vieux port à *Punto Negrillo*, sur la côte ouest de cette île, les bords de la mer ne consistaient qu'en savannes ou prairies naturelles, remplies de bêtes à cornes. Il ne paraît pas qu'il ait existé dans cette vaste étendue de pays, d'autre établissement qu'un petit village appelé Oris-

tan, sur lequel nous n'avons que des détails obscurs et contradictoires.

En retournant de l'ouest au nord du port de Caguaya, on trouvait la hatte de Liguany (lieu couvert de broussailles et de bois, et rempli de bétail.) Cette hatte offrait au port de Caguaya, une plaine ou savanne, d'une étendue immense, couverte de cèdres, et d'excellens bois de construction. Cette partie était abondamment pourvue de bêtes à cornes et de chevaux qui paissaient en liberté par troupeaux nombreux. La première occupation des troupes anglaises fut de chasser et de tuer les bœufs, pour en avoir les cuirs et le suif, ce qui devint bientôt un article d'exportation. Sedgewicke suppose que les soldats en tuèrent *vingt mille* dans les quatre premiers mois de leur arrivée. Quant aux *chevaux*, » *ils étaient si nombreux* (dit Goodson), *que* » *nous les regardions comme une des vermines* » *du pays.* »

Sloane rapporte (vol. I, introd., p. 73), que lorsque les Espagnols possédaient l'île, il n'y avait dans *Liguany* qu'un seul endroit habité où se trouvait une maison avec une galerie tournante (qu'on appelle actuellement cavalier.) « Une riche veuve y avait un moulin à sucre, et » dans les savannes une multitude prodigieuse de » bêtes à cornes, montant à près de 40,000. » On disait aussi que les montagnes renfermaient des mines d'or et de cuivre.

A l'est de *Liguany*, on trouvait la hatte appelée par quelques-uns, *Ayala*; par d'autres, *Jalos*, qu'on écrit maintenant *Jallahs*. Cet endroit, dit Venables, était très-propice pour des jardins ou des sucreries, à cause de deux rivières qui l'arrosaient d'un bout à l'autre, et que la nature semblait avoir destinées à cet usage.

Après *Ayala* venait la hatte *Morante*. C'était, au rapport de Venables, une hatte vaste et abondante, de quatre lieues de long. Elle consistait en plusieurs petites savannes, fourmillant de bêtes à cornes et de porcs; elle finissait à la mine qui se trouve au cap ou à la pointe Morand même, au nord de laquelle est le port *Antonio*.

Tel est le rapport que le général Venables a fait sur la Jamaïque, et qu'il a transmis au secrétaire d'état Thurloe, dans une de ses lettres en date du 12 juin 1655. Le lecteur doit voir qu'il n'y est point question du nord de cette île; ce qui me donne lieu de conclure, comme d'un fait péremptoire, que de l'est à l'ouest, ce n'était qu'un désert immense entièrement inculte et inhabité. Au dire de Sloane, il paraît que dans l'intérieur, *Guanaboa* était renommé pour ses cacaoyers, et les terres basses de *Clarendon* pour le tabac.

Quoique les Espagnols eussent possédé cette île pendant près d'un siècle et demi, ils n'avaient cependant pas défriché la centième partie des

terres propres à la culture, lorsque les Anglais s'emparèrent de cette colonie. Les Espagnols, comme je l'ai déja rapporté, n'eurent pas plutôt exterminé les indigènes de cette île, qu'ils eurent recours, ainsi que leurs voisins de St.-Domingue, à l'introduction des esclaves d'Afrique. Le nombre des nègres à la Jamaïque égalait presque celui des blancs. Il serait difficile de savoir de quelle utilité le travail de ces noirs pouvait être. Tous les établissemens que les Espagnols avaient élevés sur les cendres des naturels du pays, étaient tombés à mesure que le travail et le désespoir avaient achevé d'épuiser le reste des sauvages échappés aux fureurs des premiers conquérans. L'oisiveté et la misère des habitans espagnols étaient à leur comble, lorsque les Anglais débarquèrent. Plusieurs de ces productions qu'on a tirées depuis avec tant d'abdndance de la Jamaïque, leur étaient tout-à-fait inconnues, et les autres n'étaient cultivées que pour suffire à leurs besoins momentanés. Le cacao, la mantègue et les cuirs formaient leur principale exportation. Tout leur commerce consistait dans la vente de ces articles, joints à quelques provisons fraîches qu'ils fournissaient aux vaisseaux qui mouillaient dans leurs ports, en échange de ce qu'ils recevaient d'Europe; commerce que les sauvages de Madagascar font avec autant d'habileté que de succès.

Etrangers aux douceurs de la vie, ils ne con-

naissaient même pas ces plaisirs que l'on regarde dans les états civilisés, comme les liens et le bonheur de la société. Leur esprit était aussi grossier que leur éducation. Leurs jours se consumaient dans une langueur insignifiante, affaiblis par la paresse, et accablés par la misère. Ayant alors peu ou point de rapports avec l'Europe, ni les moyens d'y envoyer faire instruire leurs enfans (circonstance qui eut peut-être répandu parmi eux quelques lueurs de civilisation et de sciences), ils restèrent fort long-temps dans un état de dégénération progressive, et vraisemblablement ils auraient fini avant peu par succomber sous les coups de la vengeance de leurs esclaves, et par expier ainsi les crimes de leurs ancêtres. Le temps, il est vrai, produisit un changement étonnant dans les manières et dans les dispositions des Américains-espagnols; s'ils ne possédaient pas les talens de leurs ancêtres européens, on ne peut nier du moins qu'ils n'avaient pas à rougir de leurs crimes. Si l'on ne trouvait pas parmi eux aucune trace de ce génie entreprenant, de cette constance inébranlable, de ce mépris des revers, des dangers, de la mort même, qui distinguaient tant les illustres aventuriers qui visitèrent et annexèrent les premiers, par des ravages, un nouvel hémisphère à la domination espagnole; ils avaient, en revanche, le bonheur d'être exempts de leur cruelle ambi-

tion, de leur fanatisme impitoyable et de leur cruauté frénétique.

Quel que fut leur caractère, on ne peut excuser les conditions dures que les commandans anglais imposèrent aux malheureux habitans de la Jamaïque, en leur enjoignant de leur remettre sur-le-champ leurs esclaves, leurs effets, et de quitter le pays sans plus de formalité. Ils représentèrent aux vainqueurs qu'ils étaient nés dans l'île; qu'ils n'avaient ni parens, ni amis, et qu'ils ne connaissaient point d'autre patrie où se réfugier. Quand ils virent qu'on n'écoutait pas leurs représentations, ils signifièrent à leurs usurpateurs, qu'ils étaient tous résolus de périr dans les bois jusqu'au dernier, plutôt que d'aller mendier leur pain dans un pays étranger. Telle fut la dernière réponse qu'ils firent aux propositions du général anglais Venables. Rien ensuite ne put les engager à entrer de nouveau en accommodement. La résistance opiniâtre qu'ils opposèrent aux efforts que firent les troupes anglaises pour les chasser de l'île, doit apprendre aux conquérans, que la victoire elle-même a ses bornes, et que l'injustice et la tyrannie ont souvent déjoué les projets les mieux concertés.

Burcher, dans son Histoire navale, cherche à faire croire que dans les articles de la première capitulation, on avait laissé à tous les habitans, à l'exception de quelques-uns, leurs effets, la vie

et la permission de rester dans le pays. Cependant, Venables, dans sa lettre du 4 juin 1655, informe le lord Protecteur, que les habitans ayant violé leurs promesses et leurs engagemens, il s'était saisi de la personne du gouverneur, de celles de plusieurs autres chefs, et qu'il les avait forcés à souscrire aux nouveaux articles. Venables s'est bien gardé de parler de leur contenu. Il paraît, malgré tout, qu'il fut stipulé par un de ces articles, que tous les habitans espagnols sans aucune exception, quitteraient de suite le pays ; et il est à presumer que les intrigues des Portugais donnèrent lieu à ces mesures rigoureuses ; car Venables, dans une autre lettre, s'exprime ainsi : « J'espère des Portugais en faire de fidèles » sujets ; mais pour les Espagnols, il faudra les » chasser tous. »

C'est d'après l'autorité d'un écrit du 3 juin, de la Jamaïque, signé J. Daniel, et qui se trouve parmi les papiers d'état de Thurloe, vol. III, pag. 504, que je vais soumettre ici les particularités relatives aux effets que cette détermination produisit sur l'esprit de ces malheureux.

Depuis la prise de l'île jusqu'au rétablissement de Charles II, les Anglais vécurent à la Jamaïque sous un gouvernement purement militaire. Cromwell avait nommé Winslow, Serle et Butler pour remplir les fonctions de commissaires, de concert avec Penn et Venables, dans l'intention, je pré-

sume, d'établir par ce moyen un conseil d'état, dont l'autorité pût mitiger la rigueur de la loi martiale. Les deux généraux et le commissaire Butler étant partis sans congé pour l'Angleterre, le commandement en chef de l'armée échut au major-général Fortescue, et celui de la flotte à l'amiral Goodson. Comme Cromwell avait sans doute en vue d'établir dans cette île un gouvernement civil et militaire, aussitôt qu'il reçut les détails de la prise de ce pays, il rendit à cet effet une proclamation publique, et au retour du commissaire Butler, il fit partir immédiatement le major Sedgewicke pour le remplacer.

Sedgewicke arriva à la Jamaïque le 1.er octobre 1655; apprenant que Winslow et Serle avaient péri victimes du climat, il ne voulut pas prendre sur lui d'agir sans assistant, quoiqu'il fût muni de la commission du Protecteur. Le 8 du même mois, on établit une forme de gouvernement, à laquelle Sedgewicke et les principaux officiers souscrivirent. Ils se formèrent en un conseil suprême, destiné à régler généralement toutes les affaires de l'île, et Fortescue en fut déclaré président. Etant mort peu de temps après son élection, le colonel Edouard d'Oyley, qui lui succédait dans le commandement, fut choisi pour présider à sa place.

La situation des troupes nécessitait une attitude martiale et une discipline sévère; car après avoir

[redacted] faire entrevoir que les secours
[redacted] Europe étaient précaires, et ils
[redacted] à leur faire ensemencer la terre,
[redacted] ciers, d'accord avec les soldats,
[redacted] refusé positivement d'acquiescer
[redacted] ui leur étaient proposés pour leur
[redacted]
[redacted] s ne soupiraient tous qu'après leur
[redacted] ngleterre; ils s'imaginèrent que les
[redacted] rmes que le Protecteur serait obligé
[redacted] maintenir tant de troupes et à de
[redacted] ances, le forceraient à renoncer
[redacted] arrachèrent donc les végétaux
[redacted] avaient plantés, et qu'ils
[redacted] part. « Nos soldats (écri-
[redacted] détruit les bestiaux et
[redacted] genre. Ils portent là
[redacted] ils vont. Ils ne veu-
[redacted] ouiller, ni planter.
[redacted] plutôt que de tra-
[redacted]
[redacted] la famine, fut
[redacted] duite. Elle fut
[redacted] accompagnent
[redacted] s et la con-
[redacted] xiste peu de
[redacted] autant d'hor-
[redacted] ent accumulées dans
[redacted] e et ipaux of-

l'armée en Irlande, de persuader à deux ou trois mille jeunes personnes des deux sexes, d'aller se fixer à la Jamaïque. Il conseilla aussi au lord Broghill, commandant d'Edimbourg, d'employer tous les moyens propres à porter un grand nombre d'Ecossais à s'émigrer pour aller s'y établir.

Sur ces entrefaites, les vieux soldats qui se trouvaient dans l'île, étant fatigués de leur situation, et jugeant par les préparatifs de la métropole, que l'intention du Protecteur était de les confiner à la Jamaïque pour le reste de leurs jours, commencèrent à se dégoûter et à se révolter. D'autres circonstances semblaient encore concourir à réveiller en eux cet esprit de mécontentement, qui tenait presque de la mutinerie. Ils avaient trouvé à leur arrivée dans l'île une quantité prodigieuse de bêtes à cornes et de porcs; ils les avaient détruits avec tant de profusion et d'inconséquence, qu'ils se voyaient alors réduits à manquer de viande fraîche, dans un lieu qui en était auparavant abondamment pourvu.

Les principaux chefs craignant la disette, parce que le biscuit et la farine qui arrivaient d'Angleterre se trouvaient souvent gâtés par la longueur du voyage et par la chaleur du climat, avaient vivement pressé les soldats de cultiver la terre et de planter du maïs, des légumes et du manioc pour leur subsistance. Ils s'efforcèrent de

nouveau de leur faire entrevoir que les secours qui venaient d'Europe étaient précaires, et ils auraient réussi à leur faire ensemencer la terre, si les sous-officiers, d'accord avec les soldats, n'avaient pas refusé positivement d'acquiescer aux moyens qui leur étaient proposés pour leur conservation.

Les soldats ne soupiraient tous qu'après leur retour en Angleterre; ils s'imaginèrent que les dépenses énormes que le Protecteur serait obligé de faire, pour maintenir tant de troupes et à de si grandes distances, le forceraient à renoncer à sa conquête. Ils arrachèrent donc les végétaux que les Espagnols avaient plantés, et qu'ils avaient laissés à leur départ. « Nos soldats (écri- » vait Sedgewicke) ont détruit les bestiaux et » les provisions de tout genre. Ils portent la » destruction par-tout où ils vont. Ils ne veu- » lent et ils ne peuvent ni fouiller, ni planter. » Ils préfèrent mourir de faim plutôt que de tra- » vailler. »

Une disette, approchant de la famine, fut enfin le résultat d'une telle conduite. Elle fut suivie de tous les malheurs qui accompagnent ordinairement ce fléau; les maladies et la contagion exercèrent leurs ravages. Il existe peu de descriptions historiques qui offrent autant d'horreurs que celles qui se trouvent accumulées dans les lettres que Sedgewicke et les principaux of-

ficiers adressèrent à ce sujet au gouvernement de leur métropole. On peut en voir le détail dans les papiers d'état de Thurloe. La disette était telle, que les Anglais furent réduits à la dure nécessité de manger, avec avidité, tout ce qui s'offrait à eux. Ils dévorèrent les serpens, les lésards, les autres vermines, ainsi que les fruits verds et les plantes nuisibles. Cette nourriture mal-saine, jointe à d'autres circonstances, occasionna une dyssenterie épidemique, qui exerça des ravages non moins terribles que la peste. Pendant plusieurs mois, il mourait cent quarante hommes par semaine; Sedgewicke lui-même périt dans cette épidémie générale.

Aussitôt que le Protecteur eut été informé de l'état désastreux et piteux de cette colonie, il s'efforça, avec son activité ordinaire, d'y porter remède. Il fit embarquer au plus vîte les provisions et tout ce qui était nécessaire. Cromwell dès-lors conçut des doutes sur l'attachement de d'Oyley; il le fit remplacer par une de ses créatures, le colonel Brayne, gouverneur de Lochabar en Ecosse, à qui il donna le commandement en chef de la Jamaïque. Cet officier appareilla du fort Saint-Patrick au commencement d'octobre 1656. Il arriva à la Jamaïque au mois de décembre avec un convoi considérable, et un renfort de mille recrues. Le colonel Humphreys était parti d'Angleterre avec son régiment, composé de

850 hommes, et avait débarqué à la Jamaïque quelque temps auparavant. Stokes, gouverneur de Nevis, s'était déja rendu à la Jamaïque avec 1500 hommes qu'il avait ramassés dans les Iles du Vent, et il avait déja commencé un établissement près du port Morant, ou quelques-uns de ses descendans qui portent encore son nom, possèdent aujourd'hui de vastes propriétés. Un autre régiment parti d'Irlande, sous les ordres du colonel Moore, débarqua à la Jamaïque au commencement de l'année 1657. Ils furent bientôt suivis par d'autres planteurs industrieux venus des Etats-Unis et des Bermudes.

Les premiers rapports que Brayne envoya au Protecteur ne furent nullement satisfaisans. Il se plaignait d'avoir trouvé tout dans le plus grand désordre; un violent esprit d'animosité parmi les soldats, et par dessus tout, *pas un seul homme sincèrement attaché aux intérêts de la chose publique;* telles sont les expressions de sa lettre. Il demanda donc une remise de 5000 pounds sterling (120,000 fr. de notre monnaie), pour le mettre à même de faire construire des fortifications, et de se procurer un surcroît de provisions pour six mois. Il recommanda fortement la liberté du commerce entre cette île et toutes les nations en paix avec l'Angleterre, comme un moyen propre à encourager les planteurs à s'y fixer promptement, et à cultiver de suite ce pays.

Brayne, quoique doué d'esprit et de pénétration, manquait de fermeté et de courage. Les troupes continuaient à jouir d'une mauvaise santé. La maladie, en se répandant rapidement parmi les nouveaux venus, fit trembler Brayne pour ses propres jours. Elle le rendit aussi indifférent que les autres aux intérêts de la colonie. Il sollicita avec empressement la permission de retourner en Angleterre. Pendant ce temps-là (comme il l'écrivait au Protecteur), il avait jugé à propos, pour se prémunir contre la fièvre, d'affaiblir son tempérament par de copieuses saignées. Cette précaution lui fut fatale; il mourut dix mois après son arrivée. Peu de jours avant sa mort, se trouvant fort mal, il envoya chercher d'Oyley, et lui délégua son autorité.

D'Oyley heureusement possédait toutes les qualités qui manquaient à Brayne. Il ne se revêtit qu'avec peine de sa nouvelle charge, parce qu'il se rappelait la manière dure avec laquelle le Protecteur l'avait remercié, pour lui substituer de ses partisans, et qu'il craignait encore un traitement semblable. Dans les lettres qu'il adressa à Cromwell et à Fleedwood pour leur annoncer la mort de Brayne, il s'exprime avec autant d'esprit que de dignité. « Votre Altesse » (observe-t-il à Cromwell), ignore peut-être » combien il est difficile de commander une ar» mée sans paie; je tremble à l'idée seule de son-

» ger que de mécontens je vais avoir à appaiser
» jusqu'à l'arrivée de vos nouveaux ordres. Cependant, je remercie Dieu d'avoir mérité plus
» qu'aucun de ceux qui ont commandé ici, l'estime de tous les habitans en général, et de me
» sentir assez de force pour ne pas me laisser
» abattre, par les clameurs vaines et injustes des
» mécontens. » — Il écrivit à Fleetwood : « J'eusse
» refusé ce commandement, si mon honneur et
» mon dévouement pour ma patrie ne m'en
» avaient pas fait une loi impérieuse. Je suis déterminé à tout entreprendre, jusqu'à ce que
» Votre Altesse m'ait honoré de ses nouveaux
» ordres, ou daigné m'envoyer ma démission,
» que je supplie Votre Seigneurie de m'accorder.
» Je n'ambitionne ni les honneurs, ni les richesses. Je remercie le ciel de m'avoir donné
» un esprit supérieur à toutes ces misères. De
» grace, Monseigneur, daignez ordonner à votre
» secrétaire de me favoriser d'une réponse. Car
» quoiqu'on m'ait ôté tous mes titres honorables,
» et le grand commandement que j'avais, vous
» n'ignorez cependant pas que je suis un homme
» d'honneur et un ami fidèle de ma patrie. »

Heureusement pour ce pays, le Protecteur rendit justice au mérite et à la capacité de ce brave officier ; il le confirma dans son commandement, au lieu de recevoir sa démission. C'est aux efforts de d'Oyley et à l'attachement invio-

lable que les soldats lui témoignèrent au milieu de toutes les adversités, que les Anglais doivent aujourd'hui la possession de la Jamaïque, dont la reprise par les Espagnols, vers la fin de l'année 1657, devint un objet d'importance pour ce peuple. Sa nullité en moyens de défense, le mécontentement des troupes anglaises, les efforts sans nombre faits par Cromwell pour les soutenir et augmenter leur nombre, firent croire au gouverneur de Cuba que le moment était venu de réparer l'honneur de son pays, en faisant rentrer cette île sous sa domination. Il communiqua le projet qu'il avait formé au gouverneur du Mexique. Celui-ci le sanctionna et lui accorda sa protection. Le commandant de Cuba fit en conséquence des préparatifs formidables pour l'invasion qu'il avait en vue. Il chargea de cette entreprise don Christophe Sasi Arnoldo, qui était le gouverneur de la Jamaïque lorsque les Anglais s'en emparèrent.

Le 8 mai 1658, trente compagnies d'infanterie espagnole débarquèrent à *Rio-Nuevo*, petit mouillage sur la côte nord de l'île. Les Espagnols étaient pourvus de provisions pour huit mois; ils avaient de l'artillerie et des munitions de toute espèce, des ingénieurs, et les ouvriers nécessaires pour construire de grandes fortifications. Douze jours s'étaient écoulés avant que d'Oyley eût reçu la nouvelle de leur des-

cente; et il se passa encore six autres semaines avant qu'il fût en état d'aller les attaquer par mer. Les Espagnols avaient profité de ce temps pour se retrancher. D'Oyley enfin débarqua à Rio-Nuevo, avec 1750 de ses meilleurs soldats. Il attaqua les Espagnols dans leurs retranchemens, prit d'assaut un fort important, qu'ils avaient construit sur une hauteur qui dominait le mouillage, et força don Arnoldo à abandonner encore une fois la Jamaïque, et à se sauver à Cuba dans une frêle embarcation, laissant au pouvoir des Anglais, ses magasins, son artillerie, ses provisions de bouche et de guerre, ses drapeaux et la moitié des troupes qu'il avait amenées.

Après une défaite aussi signalée, les Espagnols ne firent plus d'autre effort de conséquence pour reprendre la Jamaïque. Un parti des anciens habitans espagnols se retira dans les bois. Sasi revint encore se joindre à eux pour partager leur fortune. Un corps de leurs nègres s'étant rendu à d'Oyley, sur la promesse qu'il leur avait faite de les reconnaître libres, ils lui découvrirent l'endroit où leurs anciens maîtres s'étaient retirés. D'Oyley les envoya à leur poursuite, avec un corps de troupes anglaises. Ils massacrèrent un nombre considérable de ces malheureux espagnols. Ceux qui survécurent à cette destruction, dûrent leur salut à la fuite. Au moment de s'embarquer pour

Cuba, ces infortunés habitans arrosèrent de leurs larmes le sol qui les avait vus naître; ils firent leurs derniers adieux à cette île trop chérie, et emportèrent avec eux le regret de n'y pouvoir finir leurs jours.

Quand on réfléchit sur l'attachement sincère qu'ils montrèrent pour leur pays natal, on ne peut se refuser de répandre quelques larmes sur leur fin aussi triste que terrible.

Cette expulsion attira sur les Anglais des maux incalculables. Les Espagnols, après la mort de Cromwell, renouvelèrent leurs anciennes tentatives, et ils les ont continuées jusqu'à nos jours. Vers l'an 1680, ils débarquèrent dans l'île de la Providence, une de l'Archipel de Bahama; ils détruisirent de fond en comble tous les établissemens anglais qu'ils y trouvèrent. Ils amenèrent avec eux à Cuba le gouverneur Clarke, les fers aux pieds et aux mains, et le firent périr au milieu des tortures. Oldmixon qui a écrit « sur la puissance des Anglais en Amérique, » apprit de M. Trott, un des successeurs du gouverneur Clarke, que les Espagnols avaient fait rôtir à la broche ce malheureux officier.

On lit dans les débats du parlement, par Torbuck, vol. IX, pag. 414, qu'un commandant espagnol arrêta le bâtiment du capitaine Jenkins, et bouleversa toute la cargaison pour voir s'il n'avait pas des marchandises de contrebande.

Ne le trouvant point en défaut, il mit Jenkins à la torture, et lui coupa une oreille. En le renvoyant, le commandant espagnol lui rendit son oreille, le chassa de devant lui, et lui dit : « va la por» ter au roi d'Angleterre ton maître ». Jenkins la conserva dans une bouteille. A son arrivée en Angleterre, il l'exposa aux yeux des membres de la chambre des Communes. Un d'eux lui ayant demandé ce qu'il pensait et ce qu'il redoutait, lorsqu'il était au pouvoir de ces barbares ? « Je » recommandais (dit-il) mon ame à Dieu et ma » cause à mon pays »

Les affaires de la Jamaïque, par l'administration sage, constante et prévoyante de d'Oyley, commencèrent enfin à prendre une tournure plus avantageuse, et à promettre davantage pour l'avenir. L'état sanitaire de l'armée commençait à être satisfaisant. La réussite du maïs, du manioc, du tabac et du cacao encouragea tout le monde à se livrer à la culture : l'arrivée de plusieurs bâtimens marchands qui étaient venus pour trafiquer, enflamma encore davantage cette industrie ; en un mot, l'aurore de la prospérité commençait à luire.

Mais rien ne contribua plus à l'établissement et à l'opulence de cette île encore dans l'enfance, que le mouvement qui lui fut imprimé par le séjour des Boucaniers. Les fortunes qu'ils faisaient, étaient aussi promptement dissipées qu'acquises,

et retournaient à ces mêmes hommes dont l'industrie était employée à la culture et au commerce. Il serait à souhaiter que l'histoire nous fournît des détails plus circonstanciés que ceux que nous avons eus jusqu'aujourd'hui sur l'association singulière de ces avanturiers. Je ferai observer ici, en passant, que quelques-uns de ceux qui appartenaient à la Jamaïque, n'avaient pas ce caractère de pirates et de voleurs publics avec lequel on nous les représente ordinairement. Les Anglais avaient commencé la guerre contre l'Espagne pour des motifs assez fondés; et tandis qu'elle durait encore en Amérique, ces Boucaniers reçurent des lettres de marque pour user de représailles. Après le rétablissement de Charles II, ce prince ordonna de leur fournir tous les moyens possibles d'encouragement et de protection; et s'il faut en croire le manuscrit de sir William Beeston, il ne dédaigna pas de s'associer à eux. On rapporte même que ce Monarque continua de demander et de recevoir sa part des prises, après qu'il eut ordonné la fin de ce genre d'hostilités.

Les bontés dont le roi combla Henri Morgan, le plus célèbre des flibustiers anglais, donnèrent lieu à beaucoup de conjectures sur la bonne intelligence qui regna entr'eux, dans la société dont je viens de parler. Quand le comte de Carlisle quitta la Jamaïque, Morgan fut nommé en son absence, député gouverneur et lieutenant-général

de cette Colonie. Quelque temps après, il se rendit en Angleterre, où il fut accueilli très-gracieusement par son Souverain qui le fit chevalier.

Il serait à souhaiter, pour l'honneur de Morgan, que toutes les inculpations graves qui furent faites contre ce brave commandant, relativement à la cruauté outrageante qu'il exerça sur les prisonniers espagnols, fussent fausses et entièrement dénuées de fondement.

Aussitôt que Charles eut été rétabli sur le trône, des gens de tous les états et de toutes les parties de l'Angleterre passèrent à la Jamaïque. Les désordres que la mort de Cromwel occasionna dans le royaume, forcèrent beaucoup de personnes à chercher leur sûreté et leur repos dans les habitations de cette île. Quelques-uns de ces hommes qui s'étaient fait un nom par l'essor qu'ils avaient donné à leur activité, et qui avaient conduit leur malheureux monarque à l'échafaud, regardèrent cette île comme un refuge assuré. S'apercevant par l'esprit qui commençait à régner dans toutes les classes du peuple anglais, sur-tout au commencement de l'année 1660, que les vœux de la nation étaient pour le rétablissement de l'ancienne monarchie, ils espérèrent jouir, dans une colonie remplie des partisans de Cromwel, de cette sûreté qu'ils ne pourraient plus trouver avant peu dans leur propre patrie.

Waite et Blagrove, qui avaient été juges dans

le procès de Charles Ier, devinrent à la Jamaïque de paisibles habitans. Ils y vécurent ignorés et sans inquiétude, après le rétablissement de Charles II. L'on avait vivement pressé le général Harrison de suivre leur exemple ; mais il fut inflexible dans sa résolution, et il se fit gloire de subir la mort ignominieuse qui l'attendait. Après son exécution, ses enfans allèrent avec leur fortune se fixer à la Jamaïque, où quelques-uns de leurs descendans, du côté des femmes, y sont encore existans, et jouissent d'une bonne réputation dans la paroisse de Saint-André. Un fils de Scott le régicide, se fixa dans cette île ; et établit à Ste-Elisabeth l'habitation appelée Ys. Le dernier échevin, Beckford, descendait de sa fille. On prétend que le corps du président Bradshaw fut enterré à la Jamaïque. J'ai remarqué dans un grand livre intitulé Mémoires de Thomas Hollis, une épitaphe qu'on dit avoir été gravée sur un canon que l'on plaça sur sa tombe. Je crois qu'elle est supposée, et qu'elle a été faite tout récemment, puisque l'on sait que le Président Bradshaw mourut à Londres en novembre 1659, et qu'il fut enterré avec pompe dans l'abbaye de Westminster. Quoique l'on fermât les yeux sur la résidence des hommes de cette trempe, la majorité du peuple et de l'armée se pénétra du feu sacré de la loyauté, et participa sincèrement à l'éclat que le retour de la royauté faisait reluire sur la nation. Charles II,

après avoir repris les rênes du gouvernement, ne se contenta pas d'oublier le manque de fidélité de ses partisans ; il eut encore la prudence de ne pas réveiller leur jalousie, en s'informant de ceux qui avaient accordé protection à ces esprits nuisibles. Pour se concilier l'affection des colons, dont la valeur avait joint à sa domination un apanage aussi important, il confirma leur général dans son commandement. Il nomma le 30 février 1661, d'Oyley, gouverneur en chef de l'île, et lui envoya en même temps l'ordre de congédier l'armée, d'établir des tribunaux, et de faire, à l'aide d'un Conseil choisi parmi les habitans, les lois convenables au besoin urgent de la Colonie.

On doit regarder la commission de d'Oyley, jointe à ce Conseil du choix des habitans, comme le premier établissement d'un gouvernement civil et régulier à la Jamaïque, depuis que les Anglais en étaient devenus maîtres. Le Roi s'empressa d'adopter encore d'autres mesures très-nécessaires pour rassurer l'esprit des Colons : il établit dans cette île un gouvernement civil modelé, comme dans les autres colonies anglaises, sur celui de la métropole. Le commandant représenta le roi, le conseil les pairs, et trois députés de chaque ville, avec deux de chaque paroisse, représentèrent les communes. Cette assemblée borna ses premiers efforts à combiner sans ordre

5..

quelques règlemens provisoires de police, de justice et de finance.

Sur ces entrefaites, d'Oyley ayant sollicité son rappel, Charles nomma le lord Windsor à sa place; il lui ordonna de publier à son arrivée une proclamation qui avait pour but d'encourager l'établissement de ce pays, d'offrir des lots de terre aux mêmes conditions que dans les autres colonies, avec des privilèges et des immunités aussi convenables que les concessions pouvaient raisonnablement le permettre. La proclamation portait ce qui suit :

» Nous publions et déclarons que tous les en-
» fans qui naîtront à la Jamaïque, de nos sujets
» nés en Angleterre, seront réputés et seront ci-
» toyens anglais, du moment de leur naissance;
» qu'ils jouiront à tous égards des mêmes privi-
» léges que tous nos véritables sujets nés en An-
» gleterre; et que toutes les personnes libres
» pourront, sans inquiétude, avoir la liberté
» de transporter de toutes les parties de nos états
» et dépendances dans l'île de la Jamaïque, eux,
» leurs familles et leurs biens, excepté l'argent
» monnoyé et en lingot. »

Comme certains lecteurs seraient peut-être bien aises d'avoir le contenu de cette proclamation, je vais la leur donner mot pour mot :

Decima septima pars patentium, de anno regni Regis Caroli Secundi tertio decimo. Car. 2. 13.

» Proclamation pour l'encouragement des plan-
» teurs de l'île de Sa Majesté, la Jamaïque, située
» en Amérique. »

» Ayant appris avec beaucoup de satisfaction,
» que notre île de la Jamaïque était non-seulement
» un séjour agréable et des plus fertiles, mais
» même avantageusement située pour le com-
» merce et pour la navigation, et en outre,
» grâces à Dieu, d'une grande utilité pour ce
» royaume et ses dépendances; nous avons jugé
» à propos, tant pour l'encouragement de nos
» sujets d'Europe, de ceux qui sont déja dans
» ladite île, que pour ceux qui s'y transporte-
» raient, s'y fixeraient, et y feraient des plan-
» tations, de déclarer et de publier, comme
» nous déclarons et publions par ces présentes,
» qu'il sera alloué et donné trente acres de terres
» propres à la culture, à chaque personne mâle
» ou femelle, âgée de 12 ans ou plus, qui y ré-
» sident maintenant, ou qui y résideront dans
» le cours des deux années qui suivront la publi-
» cation de la présente proclamation; lesquelles
» personnes seront mises en possession par le
» gouverneur et le conseil; voulons aussi que six
» semaines après, l'habitant ou les habitans, ou
» quelqu'un au nom des autres, fasse connaître
» au Gouverneur, ou tel officier qui sera nommé
» à cet effet, dans un écrit signé d'eux, la ré-
» solution qu'ils ont prise d'y planter, et le

» temps où ils prétendent s'y fixer; dans le cas
» qu'ils n'y seraient pas établis dans les six pre-
» miers mois, que ladite concession soit nulle,
» et puisse être de nouveau concédée à un autre;
» que ceux ou celles qui auront obtenu ce trans-
» port, jouissent de ces mêmes terres, de toutes
» les maisons, édifices, bâtisses et clôtures qui
» s'y trouveront, et qu'eux et leurs héritiers les
» conservent pour toujours, aux mêmes termes et
» conditions adoptés dans les autres plantations
» qui relèvent de notre dépendance. Entendons
» cependant qu'ils prennent les armes dans les cas
» d'insurrection, de mutinerie ou d'invasion de
» la part de l'ennemi; que ces mêmes lots et par-
» tages soient faits et portent l'empreinte du ca-
» chet public de l'île; leur permettons d'établir
» tel ou tels fiefs, conformes aux privilèges et im-
» munités accordés par ces présentes; que le mo-
» dèle de ces concessions soit fait par nos avocats
» les plus instruits, et délivré ensuite au gou-
» verneur; de jouir de toutes les pêches, pois-
» sonneries, cuivre, plomb, étain, fer, char-
» bon, et de toutes les autres mines (l'or et l'ar-
» gent exceptés), qui se trouveront dans les
» différentes concessions qui leur auront été
» faites, ne nous réservant, pour notre usage,
» que le douzième du produit desdites mines.
» Nous publions et déclarons en outre, que tous
» les enfans qui naîtront à la Jamaïque, de tous

» nos sujets nés en Angleterre, seront réputés et
» seront citoyens anglais du moment de leur nais-
» sance, et qu'ils jouiront à tous égards des mêmes
» privilèges comme tous nos sujets nés en Angle-
» terre; et que toutes les personnes libres pourront
» sans être inquiétées, transporter de toutes les
» parties de nos Etats et dépendances, dans cette île,
» eux, leurs familles et leurs fortunes (excepté l'ar-
» gent monnoyé ou en lingot.) Nous chargeons et
» enjoignons à tous les planteurs, soldats et au-
» tres, d'obéir ponctuellement à tous les ordres
» légitimes qui viendront de notre vrai, amé
» et féal lord Thomas Windsor, maintenant
» gouverneur de notre dite île, ou de tous autres
» gouverneurs qui pourront, par la suite, y être
» envoyés, sous peine d'encourir notre disgrace,
» et de payer les amendes auxquelles ils seront
» taxés. Donné en notre cour de Whitehall, le
» 14 de décembre.

« P'. Imp. Regem. — *Ceci est la copie fidèle*
» *de l'acte original enregistré et déposé*
» *dans Chapple of the Rolls, et vu par*
» *moi.* »

Pour copie conforme,

HENRI ROOKE, *Cl^r of the Rolls.*

Les habitans de la Jamaïque ont toujours re-
gardé, et avec raison, ces déclarations importan-
tes, comme une reconnaissance et une confirma-

» temps où ils prétendent s'y fixer; dans le cas
» qu'ils n'y seraient pas établis dans les six pre-
» miers mois, que ladite concession soit nulle,
» et puisse être de nouveau concédée à un autre;
» que ceux ou celles qui auront obtenu ce trans-
» port, jouissent de ces mêmes terres, de toutes
» les maisons, édifices, bâtisses et clôtures qui
» s'y trouveront, et qu'eux et leurs héritiers les
» conservent pour toujours, aux mêmes termes et
» conditions adoptés dans les autres plantations
» qui relèvent de notre dépendance. Entendons
» cependant qu'ils prennent les armes dans les cas
» d'insurrection, de mutinerie ou d'invasion de
» la part de l'ennemi; que ces mêmes lots et par-
» tages soient faits et portent l'empreinte du ca-
» chet public de l'île; leur permettons d'établir
» tel ou tels fiefs, conformes aux privilèges et im-
» munités accordés par ces présentes; que le mo-
» dèle de ces concessions soit fait par nos avocats
» les plus instruits, et délivré ensuite au gou-
» verneur; de jouir de toutes les pêches, pois-
» sonneries, cuivre, plomb, étain, fer, char-
» bon, et de toutes les autres mines (l'or et l'ar-
» gent exceptés), qui se trouveront dans les
» différentes concessions qui leur auront été
» faites, ne nous réservant, pour notre usage,
» que le douzième du produit desdites mines.
» Nous publions et déclarons en outre, que tous
» les enfans qui naîtront à la Jamaïque, de tous

» nos sujets nés en Angleterre, seront réputés et
» seront citoyens anglais du moment de leur nais-
» sance, et qu'ils jouiront à tous égards des mêmes
» privilèges comme tous nos sujets nés en Angle-
» terre; et que toutes les personnes libres pourront
» sans être inquiétées, transporter de toutes les
» parties de nos États et dépendances, dans cette île,
» eux, leurs familles et leurs fortunes (excepté l'ar-
» gent monnoyé ou en lingot.) Nous chargeons et
» enjoignons à tous les planteurs, soldats et au-
» tres, d'obéir ponctuellement à tous les ordres
» légitimes qui viendront de notre vrai, amé
» et féal lord Thomas Windsor, maintenant
» gouverneur de notre dite île, ou de tous autres
» gouverneurs qui pourront, par la suite, y être
» envoyés, sous peine d'encourir notre disgrace,
» et de payer les amendes auxquelles ils seront
» taxés. Donné en notre cour de Whitehall, le
» 14 de décembre.

« P'. Imp. Regem. — *Ceci est la copie fidèle*
» *de l'acte original enregistre et déposé*
» *dans Chapple of the Rolls, et vu par*
» *moi.* »

Pour copie conforme,

HENRI ROOKE, *Cl^r of the Rolls.*

Les habitans de la Jamaïque ont toujours regardé, et avec raison, ces déclarations importantes, comme une reconnaissance et une confirma-

tion solennelle de la part de la cour, des droits qui font partie de la constitution de cette île; dont le Gouvernement ne peut dépouiller un sujet anglais, tant qu'il reste fidèle, et que l'Etat ne peut ni n'a le droit de lui ravir, lorsqu'il émigre, surtout pour l'intérêt de la nation. D'après l'esprit de la proclamation, le Gouvernement, conformément à ses instructions, avait le droit de former une assemblée choisie indistinctement parmi les habitans, et assez nombreuse pour faire les lois qui devaient servir à les gouverner; privilège dont jouissaient leurs concitoyens qui résidaient dans le royaume; avec cette restriction, je pense, que les lois qu'ils feraient ne nuiraient en rien à leur dépendance de la mère-patrie.

Sa Majesté favorisa l'île de la Jamaïque, d'un cachet pareil au sien, avec les armes suivantes: Une croix rouge chargée de trois ananas, sur un fonds d'argent, supportée par deux Indiens chamarrés de plumes, le tout surmonté d'un crocodile vivant, et pour devise l'inscription suivante:

Ecce alium ramos porrexit in orbem;
Nec sterilis est crux.

A toutes ces différentes preuves de justice et de bonté de la part du roi, envers les nouveaux colons, on peut ajouter le surcroît d'assurance que leur valut le traité fait avec les Américains, signé et conclu à Madrid, au mois de juin de l'année

ment quelconque. Les bills (excepté ceux des lettres-de-change), devaient d'abord être présentés au Gouvernement et au conseil, ensuite transmis au roi pour être rejetés ou approuvés. Quand ils avaient obtenu la sanction du roi, et qu'ils étaient revêtus du cachet royal, ils avaient force de loi, et passaient à l'assemblée générale qui ne devait être convoquée que pour cet objet, ou pour ordonner les subsides nécessaires; et même, dans un cas imprévu, ces subsides devaient se percevoir d'après les ordres particuliers de l'Angleterre.

L'assemblée coloniale fit des représentations, mais la métropole n'y eut aucun égard. La discorde parut bientôt dans l'île, et avec elle la méfiance, le mécontentement, la crainte, la vengeance et la destruction. En 1682, la sagesse vint calmer la douleur des colons, en formant un corps de lois qui fait aujourd'hui la force de la Jamaïque. Parmi tous les sages statuts qui distinguent ce code de lois, trois articles méritent l'attention des lecteurs politiques.

Le premier article ordonne que tout dommage fait par l'ennemi soit payé sur-le-champ par l'État, et aux dépens de tous les sujets, si le fisc n'y suffit pas.

Le second veut que tout maître de vaisseau qui aura porté dans la colonie un homme hors d'état de payer son passage, reçoive une gratification générale de 22 liv. 10 s. La gratification particu-

lière est de 168 liv. 15 s. pour chaque personne portée d'Angleterre ou d'Ecosse ; de 135 liv. pour chaque personne portée d'Irlande ; de 78 liv. 15 s. pour chaque personne portée du continent de l'Amérique ; et de 45 liv. pour chaque personne portée des autres îles.

Le troisième ordonne, lorsqu'un propriétaire de terres n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ses emprunts, que sa plantation soit estimée par douze propriétaires qui sont alors censés ses pairs. Le créancier est obligé de recevoir ce fonds en paiement du total, au prix de l'estimation, quand même elle ne monterait pas à la valeur de la créance. Si l'habitation excède la dette, il est obligé de restituer le surplus.

Par ce moyen, le créancier est sur ses gardes, et le débiteur plus circonspect dans ses emprunts. L'acte du revenu qui fut décrété en 1728, concilia tous les esprits, et consolida les intérêts divers de la colonie et de la métropole.

Avant l'établissement de ces lois, la Jamaïque, par son interlope et par ses corsaires, s'était enrichie en 1659, des dépouilles du Mexique et du Pérou, qu'on avait évaluées alors à quinze cents millions. Des Portugais, avec un capital de trois millions, dont le souverain avait avancé les deux tiers, s'engagèrent à fournir aux sujets de la cour de Madrid, cinq mille noirs, chaque année, pendant cinq ans que le traité devait durer. Cette

compagnie tira de la Jamaïque la majeure partie de ses nègres.

La cour de Madrid, pour arrêter l'interlope que la Jamaïque faisait sur les côtes du Nouveau-Monde, défendit sous quelque prétexte que ce pût être ; de recevoir les bâtimens étrangers dans ses ports. Les Jamaïcains appelèrent alors la force au secours de l'artifice : ils offrirent cinq pour cent aux capitaines des vaisseaux de guerre anglais, pour protéger la fraude entre les sujets des deux couronnes. Ce commerce clandestin continua comme par le passé, dans les rades les moins fréquentées, sur-tout dans le port de Brew, à cinq milles de Carthagène ; et dans celui de Grout, à quatre milles de Porto-Bello.

La substitution des vaisseaux de registre aux Galions, ralentit, comme l'Espagne se l'était proposé, la marche de ce commerce. Les habitans et les marchands de la Jamaïque, représentèrent à la cour d'Angleterre qu'ils n'avaient plus d'encouragement pour le commerce. Ils se plaignirent, 1.° de la diminution de leur population ; 2.° d'être privés depuis peu de la branche la plus lucrative de leur commerce, qui était celle de porter des nègres et des marchandises sèches à la côte Espagnole ; 3.° de voir saisir leurs bâtimens par les Espagnols ; 4.° de ne pouvoir plus couper du bois de teinture dans la baie de Campêche et d'Honduras, quoique ces territoires appartinssent

à Sa Majesté ; 5.° du bas prix de leurs productions, ce qu'ils attribuaient aux progrès que les Français avaient faits dans la culture du sucre, à Saint-Domingue, et à la modération de leurs impôts, qui les mettaient à même de donner les productions de cette colonie à meilleur marché que les leurs ; 6.° du commerce que l'Irlande et les colonies du nord de l'Amérique faisaient avec les îles françaises et hollandaises, où elles ne payaient aucun droit, et recevaient des marchandises à un prix plus modéré.

Les Jamaïcains se plaignirent aussi de ce que les colonies septentrionales qui importaient beaucoup de provisions et de marchandises à la Jamaïque, et dans les autres îles à sucre, insistaient pour être payées en argent ; qu'elles allaient à Saint-Domingué et dans les autres îles françaises, pour y acheter du sucre, du rhum et du tabac, avec les espèces qu'ils avaient reçues de la Jamaïque.

7.° Ils firent observer que le cacao qui avait été jusqu'alors une des principales productions de leur colonie, était perdu par les fortes taxes qu'on avait imposées sur cette production ; et que leur sucre, leur rhum et leur gingembre éprouveraient sous peu le même sort, si le Gouvernement n'y portait pas un prompt remède. Ils représentèrent qu'ils avaient commencé à planter du café, et qu'ils espéraient que la métropole

encouragerait cette culture, ainsi que son envoi en Angleterre, et qu'elle ne l'assujettirait à aucun impôt.

Depuis cette représentation, le Parlement passa un acte pour imposer de fortes taxes sur toutes les productions des établissemens français et hollandais qui entreraient dans les colonies du nord. Cette mesure n'ayant pas été efficace, les colonies à sucre s'adressèrent de nouveau au Parlement, pour qu'il fût remédié aux abus dont elles se plaignaient. Les Septentrionaux, de leur côté, répondirent que si cette porte de commerce leur était fermée, ils ne pourraient ni pousser leurs défrichemens, ni faire la traite des pelleteries, ni continuer leurs pêches, ni consommer les produits des manufactures nationales, ni rien ajouter aux richesses, à la considération, et aux forces militaires de la métropole.

En 1766, le Parlement supprima le droit de quatre et demi pour cent que les sucres payaient à leur sortie, et les droits imposés sur toutes les autres denrées. Cette exemption s'étendit aux productions que les îles étrangères introduiraient dans les siennes. Le Gouvernement a fait plus encore; il s'est chargé de la dépense des garnisons qui devaient garder les nouvelles conquêtes; dépenses qui montaient alors à 219,427 liv.

Le Parlement, pour concilier les vues de tous les colons d'Amérique, maintint ceux du conti-

nent dans la liberté de continuer leur commerce avec les Français ; mais en faveur des îles, il assujettit les mélasses étrangères à un droit de cinq sous sept deniers et demi par galon. Depuis on a réduit l'impôt à un sol dix deniers et demi, qui est également levé sur les sirops de la nation et sur ceux de l'étranger. Heureusement pour les îles anglaises, la consommation des mélasses s'est si fort étendue dans le nord de l'Amérique, et celle de l'eau-de-vie de sucre s'est tellement accrue en Angleterre et sur-tout en Irlande, qu'on n'a jamais manqué de débouché pour ces productions.

Le ministère de Londres, pour ranimer le commerce de la Jamaïque, imagina en 1766 de faire de cette île un port franc. Les Espagnols s'y rendirent de tous les côtés ; ils y échangèrent leur or, leur argent, leur vanille, leur indigo, leur cochenille, pour les esclaves, le vif-argent et les produits des manufactures des Anglais.

Les négocians de la Jamaïque avaient rétabli au commencement de l'année 1766, les comptoirs qu'ils avaient abandonnés dans la baie d'Honduras, sur la rivière Noire, tout près des Mousquites, dans l'espoir d'approvisionner par là les provinces de l'intérieur du Mexique. Le succès, dit-on, surpassa de beaucoup leurs espérances.

Pour encourager les efforts du commerce, et donner plus d'importance à la Jamaïque, la cour

d'Angleterre honora le gouverneur de cette île, du titre de capitaine-général de la Jamaïque, et des territoires qui en dépendaient, en Amérique. Cet officier conserve encore ce titre dans sa commission. Par les dépendances, on entend les établissemens des Anglais sur le rivage des Mousquites et de la baie d'Honduras. Cette jurisdiction ayant été imparfaitement définie, elle se trouvait souvent contestée par les habitans, excepté lorsqu'ils voulaient faire reconnaître leurs droits par leurs surintendans respectifs. Dans ces occasions seulement, ils reconnaissaient la jurisdiction supérieure du gouverneur de la Jamaïque, et s'adressaient à lui pour les commissions civiles et militaires. Comme ces deux établissemens ont été rendus à la couronne d'Espagne, d'après la convention qui fut signée à Londres par les deux cours, le 14 juillet 1786, je n'entreprendrai pas de décrire leur état passé ni présent. On peut voir dans *Almen's Parliamentary register, vol. V*, le mémoire que le gouverneur Johnstone a soumis à la Chambre des communes, en 1777, concernant l'établissement du Mousquite. Ce mémoire donne des détails sur ce pays, ses habitans, ses productions, et sur la question entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, au sujet de leurs droits respectifs sur ce territoire, qui ont été assez bien discutés.

Les avantages du commerce frauduleux et pré-

caire que la Jamaïque faisait avec le Vieux et le Nouveau Mexique, n'approchent pas des richesses immenses que cette colonie a retirées de ses cultures. Les Anglais, à leur arrivée, avaient trouvé dans cette île la culture du cacao bien établie par les Espagnols. Elle prospéra tant que durèrent les plantations de ce peuple, qui en faisait sa principale nourriture et son négoce unique.

On substitua à cette culture, celle de l'indigo. Le Parlement fit tomber les indigoteries dans toutes les îles anglaises, et plus rapidement encore à la Jamaïque, par une augmentation de droit de 5 liv. 18 sols 8 deniers, sur la livre d'indigo qui se vendait 11 liv. 5 sols. Le Gouvernement sentit la faute qu'il avait sanctionnée; il leva les fardeaux dont il avait chargé cette branche d'industrie, et l'étaya par un encouragement de un sou 3 deniers, pour chaque livre d'indigo que ses établissemens fourniraient. Cette générosité vint trop tard, le mal était fait. Les Jamaïcains, pour obtenir cette gratification, tirèrent cette teinture de Saint-Domingue, et l'introduisirent dans la Grande-Bretagne, comme sortant de leurs plantations.

La culture de l'indigo n'était pas encore abandonnée à la Jamaïque, lorsqu'on y entreprit celle du coton. Le Parlement voyant que le coton de ses colonies ne suffisait pas pour occuper ses ma-

nufactures, supprima en 1766 les droits imposés jusqu'alors sur les cotons étrangers. Une administration prévoyante aurait fait plus encore, en accordant une gratification passagère aux cotons qui venaient des possessions nationales, afin d'obvier au découragement que le bas prix et la concurrence de l'étranger pouvaient faire naître.

L'Angleterre n'avait pas à craindre les mêmes résultats pour la culture du gingembre. Cette production occidentale, après avoir eu une valeur assez considérable, tomba vers la fin du dernier siècle, au point qu'elle fut à-peu-près généralement abandonnée dans toutes les colonies, excepté dans la Jamaïque.

Cette île fournit encore à l'Europe une assez grande quantité de piment. L'arbre qui produit l'espèce de piment connu sous le nom de poivre de la Jamaïque, croît ordinairement sur les montagnes, et s'élève à plus de trente pieds. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier ; à l'extrémité de ses branches naissent des fleurs auxquelles succèdent des grappes un peu plus grosses que celles du genièvre. On les met sécher au soleil, elles brunissent et prennent une odeur d'épicerie, qui fait qu'en Angleterre ce piment s'appelle *allspice* (aromate universel.) L'usage en est excellent pour fortifier les estomacs froids et sujets aux crudités. C'est à tort qu'on a avancé que c'est à l'Asie qu'il faut laisser la culture des

épiceries, et que l'Amérique doit se contenter de cultiver le sucre; car ce pays fournit des arbres à épices qui lui sont propres, et ceux de l'Asie, qu'on y a transplantés, y ont très-bien réussi.

Ce fut Thomas Moddifort, et quelques autres habitans de la Barbade, qui enseignèrent à la Jamaïque, en 1668, l'art de faire le sucre. Des colons entreprenans étaient allés, vingt ans auparavant, chercher des cannes à sucre au Brésil. Une suite de voyages à Fernambouc, avait appris à cultiver à la Barbade, ce trésor que les Portugais avaient seuls fourni jusqu'alors. En 1650, ils eurent dans les autres colonies d'Angleterre, des alliées dont l'industrie leur semblait précaire, et dans l'Anglais un rival qui devait un jour s'approprier leurs richesses. Douze cents malheureux, sortis de Surinam, et que la Grande-Bretagne venait de céder aux Hollandais, arrivèrent à la Jamaïque en 1670, et secondèrent les efforts de Moddifort. Les capitaux, l'activité et l'intelligence de ce zélé planteur, le mirent en état de défricher le terrain immense de cette île, et l'élevèrent avec le temps au gouvernement de cette colonie. L'exemple des nouveaux venus excita l'émulation, et les succès continuels des flibustiers donnèrent un nouveau mouvement à ces germes de travail, par l'abondance d'argent qu'ils faisaient entrer chaque jour dans les ports de la Jamaïque.

L'île changea de face tout-à-coup. Des édifices

élégans s'élevèrent ; des routes s'ouvrirent de toutes parts, et les ports s'empressèrent d'offrir leurs vaisseaux pour transporter les productions, et sur-tout le sucre de la Jamaïque, qui est supérieur à celui des autres îles anglaises. Sa culture n'a jamais diminué, pas même lorsqu'on lui a associé celle du café. La métropole, pour encourager cette nouvelle branche d'industrie, ordonna que les cafés étrangers paieraient, en entrant dans ses domaines, six livres par quintal, de plus que le café provenant du crû de ses colonies.

Dans le rapport fait à la Chambre des pairs, en 1734, les productions de la Jamaïque importées l'année précédente en Angleterre, ne montaient qu'à 12,138,748 liv. 1 sou 6 deniers. Leur valeur s'est élevée depuis à 40 millions. Entre les mains des Français, cette île serait suseeptible de produire le double. Des malheurs, un luxe immodéré, la facilité du crédit, un sol sablonneux médiocrement fertile, dont un tiers n'est pas cultivé à cause de sa mauvaise qualité, ont fait contracter aux Jamaïcains des dettes prodigieuses envers les négocians établis dans leur île, et surtout avec les Juifs. Les deux tiers de leurs biens-fonds se trouvent, pour ainsi dire, engagés par l'immensité des créances qu'on a sur eux.

Description de la Jamaïque, de ses villes et de ses productions.

La Jamaïque est à 28 lieues sud de l'île de Cuba, à 32 lieues ouest de Saint-Domingue; longitude occid., 78, 19-80, 48; latitude, 17, 39-18, 35. Cette île est d'une forme ovale; sa longueur est de 60 lieues de l'ouest à l'est, et sa largeur moyenne dans le centre, est de 16 lieues un tiers, et sa plus grande de 20. Elle va en diminuant jusqu'aux extrémités, dans la forme d'un œuf. Cette île contient quatre millions d'acres, chacun de 720 pieds de roi de long, sur 72 de large, et elle est divisée par une chaîne de montagnes qui s'étend de l'est à l'ouest. Ces montagnes sont couvertes d'une verdure perpétuelle que forme la grande quantité de bois de fer, de cèdre, de gayac, d'acajou, et d'arbres analogues aux pays chauds, qui naissent entre leurs crevasses (quoiqu'il n'y ait point de sol sur leur superficie), et dont la pluie et les brouillards entretiennent la végétation. Elles servent de repaire à quelques serpens et à d'autres animaux malfaisans. Il descend de ces rochers un grand nombre de ruisseaux et de rivières, dont aucune n'est navigable, mais elles abondent en poissons : on y rencontre des crocodiles; et dans les marécages, des lézards et des insectes dangereux. La brise de mer rend la chaleur du jour plus supportable; les nuits sont assez

fraîches par l'effet des fortes rosées qui sont très-nuisibles aux Européens nouvellement débarqués. Les saisons, comme à Saint-Domingue, se divisent en sèches et en pluvieuses. Les pluies y sont plus rares, depuis que l'on a coupé un grand nombre d'arbres sur la crête des montagnes. Les mois de juillet, d'août et de septembre sont remarquables par les torrens d'eaux qui entraînent tout devant eux, et quelquefois par les ouragans qui balaient ce qui a échappé à la fureur des débordemens. Le tonnerre y gronde presque toutes les nuits dans la saison pluvieuse. Les habitations sont toutes situées le long des bords de la mer. Les nègres habitent dans des maisons plus propres que celles des paysans d'Europe; mais dans les montagnes ils vivent en général sous des huttes faites de roseaux, qui ne contiennent que deux ou trois personnes. La majeure partie des propriétaires, pour n'être pas exposés aux ouragans, demeurent dans des maisons basses qui n'ont qu'un étage: dans les villes elles en ont plusieurs.

Le produit de cette île consiste en sucre, dont on exporte annuellement de 68 à 70,000 tonneaux; en rhum, qu'on regarde comme le meilleur des Antilles, et dont on fait le plus d'usage en Angleterre; en une grande quantite de poivre, de gingembre, piment, cacao, coton, indigo, café et tabac; en bois d'acajou, de mancenillier, et plantes propres à la teinture et à la médecine; en confi-

tures, en maïs, en petit mil, en diverses sortes de pois, en patates, en ignames, et en fruits particuliers aux Antilles. On y a naturalisé le canellier, le cotonnier chinois dont on fait le nankin; le *camphrier*, l'arbre à pain, les mangues ou mangos de plusieurs espèces. La viande y est en abondance et bonne. On nourrit les domestiques avec du bœuf salé d'Irlande, et les nègres avec du hareng, de la morue salée, quelque peu de viande salée, du riz et des vivres du pays.

En février 1793, le Roi fit présent à cette Colonie d'une grande quantité d'arbres à pain, que Sa Majesté envoya chercher à Otahity, par le capitaine Bligh, commandant de la frégate la Providence. La population de la Jamaïque consiste en 160,000 noirs, 22,000 blancs et 12,000 mulâtres. Les principales villes sont:

Saint-Iago de la Vega, que les Anglais appellent maintenant *Spanish-Town* (ville espagnole), est encore la capitale de l'île, malgré les progrès de la ville de Kingston, et les efforts que l'amiral Knowles fit en 1756 pour que le siège du gouvernement fût placé dans cette dernière ville. Spanish-Town est située à quelques lieues de la mer, dans une plaine sablonneuse et sur la rivière Cobre, qui, sans être navigable, est la plus belle du pays. C'est le siège de l'assemblée générale, du gouverneur et des tribunaux. Les principaux officiers et les plus riches

colons y font leur résidence. Cette ville a beaucoup perdu de son ancienne splendeur, de sa population et de son étendue primitives. On y remarque encore une assez belle église et une chapelle antique. Le gouvernement et l'édifice élevé en l'honneur de l'amiral Rodney sont deux morceaux assez élégans : du reste, le commerce de cette ville se réduit à peu de chose ; il est totalement entre les mains des Juifs. On y compte près de 2,500 maisons, dont beaucoup ont un ou deux étages, avec des jardins à l'anglaise.

Port-Passage, est une bourgade située au bord de la mer, à l'embouchure de la rivière Cobre, à deux lieues un tiers au sud-est de Spanish-Town. On l'a nommé ainsi, parce que c'est l'endroit de l'île où il se fait le plus d'affaires.

Port-Royal, avant d'être détruit par le fameux tremblement de terre de 1692, était situé dans la partie sud-est de l'île, à l'extrémité d'une longue pointe de terre qui s'avançait à l'ouest d'environ quatre lieues, ayant l'Océan au sud, et une superbe baie qui formait le port au nord ; il était défendu par plusieurs forts et plate-formes garnies de canons. Le port, dans beaucoup d'endroits, avait environ trois lieues de large ; il était si profond, que les bâtimens de sept cents tonneaux mouillaient à quai pour y charger et décharger, et le fond par-tout était bon pour le mouillage.

La pointe de terre sur laquelle la ville se trouvait, était extrêmement étroite et sablonneuse. Elle ne possédait ni herbe, ni pierres, ni eau douce, ni arbres, ni rien qui pùt encourager à y bâtir une ville. Malgré ces inconvéniens, la bonté de la rade qui pouvait contenir mille vaisseaux de ligne, détermina les Anglais à s'établir sur cette langue de terre. Port-Royal, en moins de trente ans, vit s'élever 2,500 maisons élégantes, commodes et spacieuses. Cette ville dut son éclat à un mouvement rapide et continuel d'affaires, formé et entretenu par le commerce des denrées de l'île, par les prises des flibustiers, et par le trafic interlope qu'on avait ouvert avec Saint-Domingue et le Continent espagnol. Elle était si peuplée, et si fréquentée par les négocians et par les habitans, que les maisons s'y louaient aussi cher que dans les rues de Londres les plus propres au commerce. Il y avait peut-être peu de villes dans le monde, où la soif des richesses et des plaisirs, eût réuni plus d'opulence et de corruption.

L'Être Suprême avait fixé le 17 juin 1692, pour l'époque de sa destruction. Le matin de ce jour terrible fut annoncé par un calme et un silence effrayans. La nature resta un moment comme privée de ses fonctions. Les oiseaux éperdus abandonnèrent le séjour des bois, pour chercher un asyle dans les demeures des hommes.

Dans leur vertige ils venaient se tuer contre les murs des maisons ; quelques-uns tombaient à terre à moitié suffoqués ; d'autres trouvèrent leur salut dans le sein des habitans. Un vent léger commença enfin à agiter graduellement le feuillage des forêts, et son souffle redoubla bientôt ; les hurlemens des chiens qui couraient dans tous les sens, en se mordant la queue, le hennissement des chevaux qui écartaient les jambes pour ne pas tomber, les mugissemens des taureaux, qui enfonçaient avec furie leurs cornes dans la terre, le bêlement des moutons, les cris plaintifs et la confusion des autres animaux, convainquirent les hommes stupéfaits et tremblans que la nature approchait d'un crise convulsive. Au même instant, le ciel s'obscurcit, un bruit sourd se fit entendre sous terre, passa des montagnes dans la plaine, et un tremblement affreux détruisit en deux minutes le spectacle brillant qu'offrait la ville de Kingston. Les rochers se fendirent, l'air fut infecté d'une odeur minérale. La terre s'entrouvrit, et reçut dans ses entrailles un nombre considérable de maisons et d'individus qui appelaient à leur secours le ciel et les hommes. Des plantations entières furent transportées à plusieurs milles de leur ancienne situation ; quelques-unes disparurent dans les goufres de la terre, et d'autres s'affaissèrent sur leurs fondemens. La mer s'élança à travers d'énormes ou-

vertures; elle fut couverte d'arbres que la terre y jeta et que les vents poussèrent. Ceux des habitans qui eurent le bonheur de s'accrocher aux arbres et aux poutres des maisons, furent sauvés par les canots. Presque tous les bâtimens furent arrachés de leur mouillage, et fracassés les uns contre les autres. La frégate le Swan (le Cigne), qui était en carène, fut emportée sur les sommets des maisons de Port-Royal, qui s'écroulaient dans le sein des ondes en convulsion. Elle eut le bonheur cependant de ne pas chavirer, d'offrir une retraite momentanée à une centaine d'individus, et de leur sauver la vie. 13,000 Personnes trouvèrent la mort dans ce désastre, et 3,000 autres périrent de la contagion qui le suivit.

Le major Kelly, qui était alors à Port-Royal, rapporte que la terre s'ouvrait et se refermait presqu'aussitôt dans diverses places. Il vit quantité de personnes englouties à moitié corps, et d'autres jusqu'au cou, expirer par la pression de la terre: le ciel, qui était serein avant le tremblement, s'était obscurci en une minute, et était devenu aussi rouge et aussi chaud qu'un four. A *Yellow*, la chute des montagnes produisit un craquement terrible, qui fut suivi de gémissemens sourds, et les rues de Port-Royal, qui étaient adjacentes au quai, disparurent sous l'eau. Par une singularité qui confond les efforts et les raisonnemens des hommes, la partie de cette ville qui

s'avance de plusieurs milles dans la mer, échappa à la destruction générale, et le château, qui se trouvait sur cette pointe de terre, ne fut que lésardé.

A *Savannah*, au nord de l'île, sur la côte méridionale de la province de Cornouailles, à 40 li. ouest de Kingston, plus de mille âcres de terre disparurent avec les maisons et les personnes qui s'y trouvèrent. Cet endroit offrit, pendant quelques mois, l'image d'un lac immense. Lorsqu'il se dessécha, on n'y retrouva plus aucune trace des maisons. Le 3 octobre 1680, le débordement des eaux pluviales engloutit quatre cents maisons et quinze cents individus; depuis ce fatal événement, Savannah a eu peine à retrouver son ancienne splendeur.

La leçon terrible que Port-Royal avait reçue, ne fut pas capable d'empêcher les Anglais de rebâtir cette ville proche de ses anciennes ruines. Le 9 janvier 1702, cette ville fut entièrement consumée, à l'exception de deux forts et des magasins du Roi. Le gouvernement ordonna aux habitans d'abandonner un séjour que le ciel semblait réprouver, et de se rendre à Kingston, située sur la rive opposée, à 1 lieue et demie sud p. ouest. Les tribunaux et les officiers s'y transportèrent, et depuis cette époque ils ont exercé dans cette ville les fonctions qu'ils remplissaient jadis au Port-Royal.

Comme cette ville offrait de grandes ressources

par la position de son port, on entreprit encore une fois de la rebâtir sur son terrein primitif. Le ciel sans doute avait condamné Port-Royal, comme Jérusalem, à ne plus être rétabli. En effet, la terre sur cette presqu'île ne se laissa fouiller que pour engloutir les édifices que l'orgueil des téméraires humains voudrait y élever. Le 20 août 1722, la nouvelle ville fut détruite par un orage et par l'inondation de la mer. Les vagues franchirent les bornes que la nature leur avait fixées, et inondèrent une vaste étendue de terre; hommes, bestiaux, maisons, tout fut entraîné dans leur cours.

Un convoi considérable qui n'attendait que le moment favorable pour retourner en Europe, fut dispersé, brisé et jeté au loin dans les terres. Il ne resta dans le port qu'un navire marchand et quatre bâtimens de guerre. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'après l'ouragan on fut obligé d'employer cent nègres pendant six semaines à jeter dans la mer les pierres que le vent avait fait voler par-dessus le mur de la ville.

En 1744 un autre ouragan convainquit enfin les Anglais que cette terre rejetterait de son sein des édifices trop exposés à l'inconstance de l'Océan. Port-Royal consiste aujourd'hui en trois grandes rues et en quelques autres plus étroites. Il y a de superbes magasins, une belle église, 1200 maisons, la plupart à deux étages; on y voit un

beau bassin pour caréner et construire des vaisseaux de ligne. Cette langue de terre, qui s'avance plusieurs milles dans la mer, est défendue par une ligne de cent pièces de canon. Elle contient des casernes casematées, vastes et belles.

On voit sur une tombe à Green-Bay (la Baie-Verte), près de la batterie des Apôtres, l'inscription suivante, que j'offre au lecteur, à cause de sa singularité. « Dieu sur tout. Ici repose le » corps de Louis Galdy, écuyer. Il mourut à » Port-Royal le 22 décembre 1736, âgé de » 80 ans. Il naquit à Montpellier en France. » Forcé d'abandonner sa patrie pour cause de » religion, il vint se fixer dans cette île, où il » fut englouti dans le grand tremblement de » terre de 1692. Par un effet de la Providence » divine, une autre secousse le revomit dans » la mer. Il nagea et se débattit miraculeusement » contre les vagues, jusqu'à ce qu'il fut ramassé » par un canot. Après cet évènement, il vécut » encore plusieurs années, jouissant d'une grande » réputation, aimé de tous ceux qui le connais» saient. A sa mort, il emporta les regrets d'un » chacun. »

Lors du tremblement de terre de 1692, Kingston n'était qu'un faible bourg, à cinq lieues est p. sud de Spanish-Town. L'industrie et l'activité des habitans de Port-Royal en firent bientôt une ville agréable et florissante. Elle est devenue le

centre des affaires et la résidence de l'amiral. Kingston a une demi-lieue de long sur un tiers de lieue de large. Cette ville est divisée par des îlets de cinq cents pas quarrés. Il y a une église, deux synagogues et une chapelle pour les quakers. Ce nouvel entrepôt s'est élevé sur les ruines de celui de Port-Royal. Les bâtimens marchands y chargent et déchargent leurs cargaisons ; mais les vaisseaux de guerre mouillent encore à Port-Royal. Elle renferme aujourd'hui plus de mille maisons très-belles, n'ayant qu'un seul étage, au moins cinq cents autres à plusieurs étages, et environ un millier de maisons formant de vastes magasins ou demeures particulières. Il y a beaucoup de jolis jardins, un port très-étendu, et un beau bassin pour caréner et construire des navires marchands.

Tel était l'état des choses, lorsque l'amiral Knowles, en 1756, jugea qu'il convenait au bien de la Colonie que le Gouvernement, au lieu d'être à Spanish-Town, fût établi à Kingston, dans le centre des affaires. Le Corps législatif de l'île adopta ses mesures. Mais une foule d'intérêts particuliers, que le changement ne pouvait manquer de blesser, l'attachement que l'on prend pour les lieux comme pour les choses, des haines personnelles contre l'auteur du projet, et contre la dureté des moyens qu'il employait pour le mettre en exécution, inspirèrent à beaucoup de

gens un éloignement invincible pour un plan qui pouvait bien avoir quelques inconvéniens, mais qui était appuyé sur des raisons décisives et qui présentaient de grands avantages. Du choc de ces sentimens opposés, il s'est élevé un foyer de divisions capable d'embrâser toute la Colonie. Cependant elle a plus à craindre encore de la férocité de ceux de ses nègres qui se sont réfugiés au centre de l'île dans les montagnes Bleues. . . .

Lorsque les Espagnols, en 1658, furent obligés d'abandonner la Jamaïque à l'Angleterre, ils y laissèrent un assez grand nombre de nègres et de mulâtres esclaves. Ceux-ci profitèrent du départ de leurs maîtres, pour se retirer dans les lieux les plus inaccessibles, où ils plantèrent du maïs et du cacao. La faim les ayant contraints, avant la récolte, de descendre dans les plaines pour y dérober des vivres, les Anglais les poursuivirent avec acharnement et en massacrèrent un grand nombre. Plusieurs se soumirent à l'esclavage; soixante seulement trouvèrent encore des rochers, pour y vivre ou mourir libres.

Ils dûrent leur salut au refus que les troupes avaient fait de marcher pour achever de les réduire ou de les exterminer, et à la faiblesse des officiers, qui avaient renoncé à ce projet dans la crainte de soulever leurs soldats. Cette condescendance eut des suites funestes. Les esclaves commencèrent peu-à-peu à s'esquiver furtivement. Ils

trouvèrent dans les bois un asile et des compagnons prêts à les assister. On les vit ensuite déserter par essaims, en dépit des partisans actifs qu'on employait contre eux, et auxquels on donnait 90 livres pour chaque noir dont ils présentaient la tête.

Le nombre des rebelles accrut leur audace : jusqu'en 1690 ils s'étaient bornés à fuir. Se croyant enfin assez forts, ils descendirent par bandes, massacrèrent ceux de leurs maîtres qui tombèrent entre leurs mains, pillèrent et brûlèrent diverses habitations; les Anglais parvinrent à les repousser avec perte jusque dans leurs montagnes, où ils construisirent des forts de distance en distance, avec des corps de garde. Ces précautions n'empêchèrent pas les revoltés de recommencer leurs ravages à diverses reprises.

En 1735, les blancs prirent la résolution d'employer toutes les forces de la colonie, pour anéantir entièrement un ennemi qui ne mettait plus de bornes à sa fureur. Les colons marchèrent aux rebelles par différentes routes; ils détruisirent la ville de Naumy, que les Noirs avaient bâtie eux-mêmes dans les montagnes Bleues. Les réfugiés furent réduits à se cacher dans des lieux inaccessibles. Après neuf mois de combats, de courses et de massacres, on abandonna enfin le projet de les soumettre.

Les Anglais ne tardèrent pas à tomber dans un

découragement universel. La frayeur s'empara d'eux ; ils abandonnèrent les terreins voisins des montagnes, et bientôt après les établissemens qui se trouvaient proche des bois ou des broussailles vives dont la nature avait hérissé ces endroits.

Telle était la situation de la Jamaïque, lorsque Trelaunay fut chargé de l'administration de cette colonie. Ce gouverneur, pour mettre fin aux maux qui désolaient cette île, offrit aux rebelles, de concert avec l'assemblée générale, de leur abandonner des terres à cultiver en propriété ; de les reconnaître affranchis du joug de leurs anciens maîtres, de les laisser libres de se choisir des chefs, à condition qu'ils recevraient leur commission du Gouverneur de l'île, qu'ils n'agiraient que d'après sa direction ; qu'ils s'obligeraient à ne plus donner de retraite aux esclaves fugitifs, et qu'ils dénonceraient ou ramèneraient eux-mêmes les déserteurs, pour lesquels on leur payerait une somme fixe. Le traité fut conclu en 1738, à la satisfaction des deux partis.

Malgré cette stipulation, les nègres indépendans recommencèrent leurs ravages. Il y eut des pourparlers ; on s'accusa mutuellement d'infidélité, et les choses en restèrent là. Les esclaves, à leur tour, résolurent d'être libres aussi ; ils convinrent en 1760 de s'armer tous le même jour, de massacrer leurs maîtres, et de s'emparer

du Gouvernement. L'impatience ne leur permit pas d'attendre l'époque dont ils étaient convenus. Quelques-uns des conspirateurs mirent le feu aux habitations avant le jour fixé, et en poignardèrent les propriétaires. L'alarme se répandit sur-le-champ ; toutes les forces de l'île furent réunies en un instant ; les esclaves se virent contraints de se réfugier dans les montagnes. Les Anglais promirent alors aux nègres sauvages, une somme fixe pour chaque tête d'esclave qu'ils apporteraient. Ces Africains ne tinrent pas à l'appât du gain ; ils poursuivirent leurs frères, et en tuèrent un grand nombre par surprise. Les conjurés affaiblis et trahis par leur propre race, se cachèrent dans des endroits inhabités où ils restèrent quelque temps dans l'inaction, se contentant de se procurer furtivement leur nourriture, à la faveur de l'obscurité et du silence de la nuit.

Les révoltés ayant été renforcés pendant plusieurs mois, par les déserteurs qui s'étaient échappés de diverses habitations, ils recommencèrent leurs ravages avec une nouvelle fureur. On fit marcher contre eux les troupes réglées, les milices, et un corps nombreux de matelots. Les esclaves furent vaincus. On en tua ou on en prit un grand nombre ; le reste se dispersa dans les bois et au milieu des rochers. Tous les prisonniers furent fusillés, pendus ou brûlés. On plaça les auteurs

de la conspiration, vivans dans des cages de fer, où ils périrent lentement, exposés au soleil ardent de la zône torride; supplice plus cuisant, plus affreux que celui du bûcher.

C'est ainsi qu'en 1803, les Anglais ont puni à la Jamaïque, les quatre derniers matelots de la frégate anglaise, qui s'étaient rendus aux Espagnols de la Côte-Ferme, où le capitaine Hamilton alla reprendre le bâtiment de son roi. Ces quatre matelots faisaient partie de l'équipage qui avait jeté son état-major à la mer. Ils furent pris à bord d'un américain, après avoir échappé pendant treize ans au châtiment qu'ils avaient encouru, et enfermés dans des cages de fer, où ils moururent d'inanition et de chaleur.

Pour prévenir de nouveaux soulèvemens, et empêcher les esclaves de pouvoir exister dans leur retraite, le gouvernement défendit aux habitans d'avoir chez eux des vivres et des provisions pour plus d'un mois. Il les obligea de nourrir les nègres à la main; de sorte que l'existence de la population blanche, noire et jaune, dépend aujourd'hui de l'arrivée d'un de ces convois que la métropole envoie régulièrement tous les trois mois, et des bâtimens américains qui arrivent de temps à autre dans cette île.

Le gouvernement fit afficher une proclamation qui ordonnait de fustiger, dans les places publiques, un esclave qui joue à quelque

jeu que ce soit, qui ose aller à la chasse, ou qui vend autre chose que du lait, des légumes et du poisson. Il ne peut sortir de l'habitation où il sert, sans être accompagné d'un blanc, ou sans une permission par écrit, bien circonstanciée. S'il bat du tambour, ou s'il fait usage de quelque instrument bruyant, son maître est condamné à 225 livres d'amende. Chaque faute est punie sur-le-champ avec cette sévérité qui caractérise la discipline anglaise.

Le nègre esclave reçoit chaque jour pour sa nourriture, une poignée de maïs et un hareng, ou bien un peu de riz et un morceau de lard rance. Ce malheureux est obligé pour satisfaire sa faim, de manger des *agoutis* (rats de cannes), des serpens, des *cossi* (espèce de ver), des *guanoes* (sorte de lézards), et des *manates* (vaches marines), que l'on prend souvent dans les baies de ce pays, lorsqu'il fait calme. Il n'a pas, comme à Saint-Domingue, un coin de terre à lui, avec des heures fixes pour le cultiver. Il ne reçoit pas non plus du propriétaire, des vivres du pays, ni des grains pour élever ses volailles et ses cochons. Son habillement consiste en une couverture, un bonnet, une chemise de grosse toile, une culotte et une veste qu'on lui donne à Noël pour ses étrennes, et pour porter les jours de fête. Le reste de l'année, il n'a qu'un morceau de toile autour des reins. Les esclaves des îles anglaises,

sont certainement plus malheureux que n'ont jamais été les nègres dans aucune colonie française.

Ce n'est pas seulement à la Jamaïque, aux îles anglaises de l'Amérique, et au continent d'Asie, que l'Anglais exerce sa barbarie : les tribunaux de sa capitale ont retenti plus d'une fois des plaintes élevées contre l'inhumanité de ses marchands d'esclaves. Dans un procès qui eut lieu à Guidhall, pour cause d'assurance, au mois de mars 1783, un capitaine négrier qui avait manqué le port de la Jamaïque, pour lequel il était destiné, feignit de craindre, au milieu des Antilles, de manquer d'eau avant de ratrapper la Jamaïque. Etant tombé malade, il ordonna à son second de jeter par dessus bord quarante-six nègres qui avaient les menottes. Ce misérable exécuta son ordre sur-le-champ. Deux jours après, il lui commanda d'en jeter trente-six autres, et deux jours après quarante autres. Dix noirs qui avaient la permission de prendre l'air sur le pont, sans avoir les menottes, ne voulurent point survivre à leurs malheureux compatriotes, ils se précipitèrent d'eux-mêmes dans la mer. Le bâtiment rentra dans le port avec 480 galons d'eau. Croirait-on, après une conduite semblable, que le dénonciateur qui avait été le brutal instrument de ce vil marchand, ait pu se vanter de son obéissance, en plein tribunal, et avec impunité?

En 1811, nous avons vu des jugemens de cette nature, tant envers les nègres que les matelots blancs. Tout le monde se rappelle l'aventure de Jeffery, délaissé sur l'île de Sombrero.

Pour faire encore mieux sentir de quel avantage est la possession de la Jamaïque, je vais parler succinctement de sa position, et donner un aperçu des colonies que l'Angleterre possède dans les îles du Vent, dans celles sous le Vent, sur la côte d'Amérique, en Asie, en Afrique et en Europe, et terminer cet ouvrage par des réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre; j'y joindrai un projet d'échange perpétuel avec cette puissance ou toute autre du continent d'Europe.

Avantages de la Jamaïque tant pour la guerre que pour la paix; désavantage actuel de la navigation de cette île. Détail des possessions anglaises dans les Deux-Mondes, et Réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre.

La prise de la Jamaïque serait une perte funeste pour l'Angleterre; elle lui ôterait la suprématie qu'elle a usurpée sur l'Océan Caraïbe. La nature, en plaçant cette île à l'entrée du golfe du Mexique, l'a rendue en quelque façon la clef et l'entrepôt de ce riche pays. L'argent espagnol est le seul qu'on y voie, et l'on ne montre celui

de l'Angleterre que comme une curiosité. Les vaisseaux qui vont de Carthagène à la Havane, sont obligés de passer sur ses côtes. Elle est plus à portée qu'aucune autre île, des différentes échelles du continent d'Amérique, ce qui facilite singulièrement l'interlope immense qu'elle fait avec ce vaste continent, les îles de Cuba et de Saint-Domingue. La multitude et l'excellence de ses rades lui donnent la facilité de lancer des vaisseaux de guerre, de tous les points de sa circonférence; d'attaquer les vaisseaux qui vont à Cuba et à Saint-Domingue, ou qui s'en retournent en Europe; de fournir des armes et des provisions; les noirs de ces deux colonies, et dans un combat au vent de ces deux îles, de pouvoir gagner la Jamaïque, pour ramener dans cet entrepôt les dépouilles du Mexique, du Pérou et des colonies de ses voisins, ses prises ou ses vaisseaux délâbrés, et de les remettre en état de reprendre la mer.

Le ministère de Londres a tellement senti l'importance de la situation de cette colonie, qu'il a honoré le gouverneur de l'île du titre de capitaine-général; il l'autorise, dans sa commission, à s'appeler le gouverneur des Mousquites et de la baie d'Honduras, quoique ces territoires aient été rendus à l'Espagne, le 14 juillet 1786. Il a fait de cette île un port franc, et l'entrepôt général du commerce et des expédi-

tions maritimes de la Grande-Bretagne, dans le Nouveau-Monde. C'est delà que l'Anglais peut s'élancer sur tout ce qui peut tenter sa cupidité, effaroucher son orgueil, ou porter ombrage à son ambition.

Si l'on arrive aisément à la Jamaïque, par les vents alisés, en allant reconnaître les Antilles du Vent qui appartiennent à l'Angleterre, on pourrait aussi, en partant de l'île de Cuba, intercepter le retour des bâtimens de la Jamaïque en Europe, soit qu'ils prennent par le détroit de Bahama, soit qu'ils se déterminent pour le passage sous le vent, par le détroit qui se trouve entre Saint-Domingue et Cuba.

La première de ces deux routes a toute la faveur du vent, durant 200 lieues, le long des côtes de Cuba; car dès qu'on a doublé le cap Saint-Antoine, pour se diriger au nord-est, on éprouve alors les vents contraires; mais ce débouquement se trouve favorisé par l'effet des courans qui portent avec force au nord-est. Dans une guerre avec l'Espagne, les bâtimens de la Jamaïque trouveraient ce passage dangereux, par le risque qu'ils courraient d'être enlevés par les gardes-côtes de la Havane. De ce péril, ils tomberaient dans les divers écueils de la Floride, où les vents et les courans portent avec une violence extrême : aussi en 1746, le capitaine *Edouard*, pour éviter de faire naufrage avec le vaisseau

l'*Elisabeth*, qu'il commandait, aima mieux entrer dans le port de la Havane, quoique son pays fût en guerre avec l'Espagne. Le gouverneur espagnol eut la générosité de lui laisser réparer son bâtiment, et continuer son voyage. L'Anglais en eût-il fait autant?

La seconde route n'offre pas moins de difficulté et de périls. Elle aboutit à une petite île que les Anglais nomment *Crooked*, située à 80 lieues de la Jamaïque. Les bâtimens de cette île sont communément obligés de lutter pendant tout ce trajet, contre le vent d'est; de ranger de fort près les côtes de Saint-Domingue, de peur d'être poussés sur les *Basses* de Cuba, et de passer par le détroit que forment les deux pointes de ces deux grandes îles, où il leur serait difficile en temps de guerre d'échapper à nos corsaires ou à nos vaisseaux, si la métropole encourageait la marine auxiliaire, et tenait un escadre à Saint-Domingue.

Comme les navigateurs qui faisaient voile des *Lucayes*, n'éprouvaient pas les mêmes difficultés, Georges I.er, en 1719, fit partir des forces suffisantes pour réduire ces îles. La plupart d'elles acceptèrent l'amnistie qui leur était offerte, et grossirent la colonie que Wooder Rogers amenait d'Europe.

Ces îles sont au nombre de quatre à cinq cents; elles ne sont pour la plupart que des rochers à fleur d'eau, et couverts de *mangles*, de *raisi-*

niers, de *raquettes*, de *torches*, entremêlés de verdure, de sable et d'un peu de terre végétale. Il y en a quinze assez considérables; savoir, *Bahama*, qui a donné son nom au canal qui sépare la Floride de l'île de Cuba; *Abaco*, *Lucayo*, qui a servi de dénomination générale à ces îles; la *Providence*, ainsi nommée pour avoir sauvé un corsaire; *Andros*, du nom d'un flibustier; *Eleuthera-Guanahani*, surnommé *San-Salvador* par Christophe Colomb; *Exuma*, l'île *Longue*, *Rum-Key*, *Watling*, *Samana*, *Crooked*, la *Fortune*, *Aklin* ou l'île du Château, dont les noms ont été donnés par les premiers flibustiers, suivant la position où ils se trouvaient. Elles sont séparées de la Floride par le canal de Bahama, et forment une longue chaîne au nord-est, qui cerne la côte nord de Cuba, et qui se termine à-peu-près à la hauteur du cap Maizi, à la pointe de cette dernière île. Là commencent d'autres îles appelées *Caïques* et *Turques*; elles comprennent les îles *Plates*, les *Hogsties*, *Mogane*, la grande et la petite *Inague*, la petite *Caïque*, la Caïque des Providenciers, l'anse de l'*Aiguade*, le Caïque du Nord, la grande *Caïque*, la grande et la petite *Saline*, le *Mouchoir* carré, les *Cayes* d'argent, et plusieurs ilots. L'Angleterre s'est emparée de ces différentes îles au moment de la révolution française. Elles prolongent la chaîne jusques vers le milieu de la côte septen-

trionale de Saint-Domingue, et laissent entre elles cinq passages aux plus grands bâtimens.

Les fortifications que la Grande-Bretagne a fait élever sur la Turque et la grande Caïque, offrent à ses corsaires de la Providence et de la Jamaïque, un mouillage tranquille, une retraite assurée, avec l'empire d'un canal étroit, qui les sépare l'une et l'autre de Saint-Domingue, et qui conséquemment assurent aux corsaires de la Jamaïque la prise des navires français qui partent chargés des riches productions de Saint-Domingue. Si les Anglais n'ont point construit de forts sur les autres îles du débouquement, c'est qu'ils comptent sur la supériorité de leurs manœuvres, pour intercepter ce passage à la navigation de leurs rivaux.

Depuis 1770, les corsaires de la Providence et ceux de la Jamaïque ont poussé l'insolence jusqu'à mouiller dans les ports du nord-est de l'île de Saint-Domingue, qui appartenaient aux Espagnols. C'est delà qu'ils interceptaient tous les bâtimens qui arrivaient d'Europe pour le Cap-Français, ou l'ouest de l'île, ainsi que tous les navires de la partie française de Saint-Domingue, qui s'en retournaient en France ou dans d'autres ports de l'Europe. J'ignore si le cabinet de Versailles a jugé à propos d'en demander satisfaction à la cour de Madrid, dont la tolérance était une infraction tacite des conventions faites avec la France.

Quoique les Anglais ne se fussent pas promis

d'aussi grands avantages des *Bermudes*, leur avidité n'avait pu leur permettre de laisser échapper ce groupe d'îles qui se trouvent à 230 lieues Est de *Charles-Town*, dans la Caroline du Sud. Ils y reconnurent un avantage bien précieux ; celui de leur offrir outre une relâche assurée, un point important pour observer les mouvemens des Etats-Unis. Indépendamment du café, du sucre, du coton, du tabac, des limons, des oranges et des bois de construction que l'Angleterre tire des Bermudes, elle a réussi à transplanter dans ces îles les productions d'Europe et du nord de l'Amérique. Elle y fait deux récoltes par an. Les bois de construction, sur-tout les cèdres, dont les Anglais construisent leurs brigantins, sont aussi remarquables par leur dureté et leur durée, que par la vitesse de ces bâtimens. L'Angleterre a trouvé le moyen d'enrichir son commerce de quelques branches d'exportation, en étendant son domaine dans le Nouveau-Monde, et sur-tout de garantir des invasions de l'Europe, la *Jamaïque*, qui se trouve placée de manière à tenir en échec Saint-Domingue et Cuba.

A la tête de ses nouvelles acquisitions, est l'île de *Tabago* qui a douze lieues de long sur quatre de large et trente de circuit. La Cour de Versailles n'a pas su apprécier son importance, si elle l'a cédée sans condition aux Anglais, par le traité de paix de Fontainebleau qui eut lieu en

1763, puisque Tabago joint à un climat tempéré des plaines fécondes qui s'étendent sans aucune inégalité, et qui sont couronnées par des collines dont la pente douce et facile est presque par-tout susceptible de culture. Cette île abonde en sucre, coton, indigo, tabac, végétaux de toute espèce; en arbres les plus utiles, en sassafras de première qualité, en copal, muscade et canelle. On y voit des sources capables de faire tourner des moulins à sucre. Les forêts sont remplies de gibier et de sangliers. Des hâvres sûrs et commodes bornent l'est et le couchant de l'île, qui n'est pas exposée à ces terribles ouragans, qui causent ailleurs de si grands ravages.

La fertilité de la *Grenade*, si l'on en croit Raynal, ne fut pas capable de fixer l'incertitude du cabinet de Versailles, qui n'avait que des forces sans vues, et des moyens sans conduite. Cette île a onze lieues de long sur cinq de large. Elle fut abandonnée aux Anglais par le traité de Fontainebleau. Son sol est extrêmement propre à la culture du sucre, du café, du tabac, de l'indigo. Un lac sur le sommet d'une montagne au milieu de l'île, lui fournit une multitude de rivières qui servent à-la-fois à l'orner et à la féconder. Port-Royal en est la capitale.

Parmi les douze autres îles connues sous le nom de *Grenadines*, qui sont dans le voisinage de la Grenade, et qui dépendent de cette Colo-

nie, les Français occupent, par grace, *Coriacou.* Cette île fait un revenu de onze cent mille francs.

La *Barbade* se divise en onze paroisses. Bridge-Town en est la capitale. Située au vent de toutes les autres Antilles, la Barbade était la seule île commerçante que l'Angleterre possédait aux Iles du Vent. La nature et l'art se sont réunis pour la fortifier : des écueils dangereux rendent inaccessibles les deux tiers de sa circonférence. Et sur la partie de la côte où l'on peut aborder, les Anglais ont tiré des lignes, qui sont défendues de distance en distance, par des forts munis d'une artillerie redoutable. La Barbade a sept lieues de long sur près de cinq de large. Elle fournit du sucre, de l'indigo, du coton, du tabac, des bois de construction excellens, et des bois de marquèterie recherchés. Les Anglais en retirent annuellement plus de quinze mille bariques de sucre, et un nombre considérable de veltes de *rhum* fort estimé. Cette île, indépendamment d'un revenu de plus de 20 millions, sert d'entrepôt commode pour le trafic des nègres, et offre sur-tout les moyens de se faire respecter de ses voisins en temps de guerre, et de s'en faire rechercher en temps de paix.

Les Français, après s'être établis à *Saint-Vincent*, dont la longueur est de neuf lieues et la largeur de sept, le sol fertile, extrêmement propre à la culture des cannes à sucre, de l'in-

digo, du tabac qui est renommé; après avoir utilisé les courans d'eau pure, et une très-faible partie des bois de charpente que cette île produit, sans parler d'un nombre considérable d'arbres fruitiers, dont plusieurs sont particuliers à Saint-Vincent, virent passer leurs fortunes et toutes les douceurs de la vie dont ils jouissaient, entre les mains des Anglais, par le traité de paix du 10 février 1763. Ceux-ci y ont introduit plusieurs arbres fruitiers des Grandes-Indes, entr'autres l'*arbre à pain*, qui a parfaitement réussi. On trouve au nord-ouest et au sud-ouest de l'île des baies et des anses très-commodes. Les Français reprirent Saint-Vincent en 1769, et la rendirent en 1785 aux Anglais, qui en ont chassé les Caraïbes pour pour s'être soulevés contre eux en 1794.

Dès la fin du 17.e siècle, la Grande-Bretagne qui marchait à l'empire des mers, tout en accusant la France d'aspirer à la monarchie du Continent, avait tourné ses vues sur la *Dominique*, non seulement pour le sucre, le café et le coton qu'elle en attendait, mais encore pour attirer dans cette île les denrées de la *Guadeloupe*, de la *Martinique* et des autres Colonies françaises, afin d'en faire elle-même le commerce interlope, et d'intercepter en outre la navigation de la France dans ses îles du Vent et sous le Vent, et la communication même entre celles-ci et les deux premières. La Dominique, ainsi nommée par les

Espagnols pour avoir été découverte un dimanche, a dix lieues de long sur cinq de large: sa forme est presque ovale. Cet ancien séjour des Caraïbes ayant été conquis sur l'Espagne par l'Angleterre, la possession lui en fut maintenue par la paix de 1763, et confirmée en 1783. L'Angleterre, toujours persévérante dans son but, a déclaré cette île *Port libre*. Par sa situation entre la Martinique et la Guadeloupe, à environ neuf lieues de l'une et de l'autre, elle forme un gouvernement à part. Le sol des plaines de la Dominique, quoiqu'un peu maigre, paraît plus favorable au coton qu'à l'indigo; mais les collines produisent les plus beaux arbres des Indes occidentales. Les Anglais en tirent un peu de sucre et de café, de coton, de maïs, du cacao, de l'anis et du tabac.

Les Anglais, après avoir possédé *Antigues* en 1629, en commun avec les Français, parvinrent à s'emparer de cette île, qu'ils ont gardée en dépit des droits et des prétentions des Espagnols et des Français. Antigues est d'une forme circulaire, d'environ 7 lieues de long sur 25 de large. C'est le siège ordinaire du gouverneur des Iles du Vent, anglaises. Son port, quoiqu'environné d'écueils, est un des meilleurs des Antilles. C'est le chantier le plus sûr et le plus commode pour le radoub de la marine royale. Saint-Jean en est la capitale. Sucre, tabac, coton, fruits de toute

espèce, s'offrent au spéculateur anglais dans cette île, où l'on ne fait pas d'autre eau que celle de pluie, que les habitans recueillent avec le plus grand soin, dans de vastes citernes en tôle, bien conditionnées.

Mont-Serrat, nommée ainsi par les Espagnols à cause de sa ressemblance avec le Mont-Serrado, ou Mont-Coupé en Espagne, lequel a près de deux milles de hauteur perpendiculaire, est une petite île d'environ trois lieues de large sur dix de circonférence; elle est remplie de vallées que les eaux rendent fertiles; elle produit du sucre, de l'indigo, du gingembre et du coton. Les Anglais s'en sont emparés en 1632, et l'ont toujours gardée depuis cette époque.

Dès l'année 1628, les Anglais avaient tourné leurs vues sur *Névis* ou *Nièves*, quoiqu'elle n'offre, comme Mont-Serrat, qu'une rade difficile pour les chargemens et les déchargemens; mais cet inconvénient est bien compensé par la fécondité que de nombreux ruisseaux y entretiennent. Névis a peu d'étendue; son terroir est bon et fertile, et produit beaucoup de sucre, de tabac, de fruits et un peu de coton. Elle fut cédée aux Anglais à la paix de 1783.

Les *Vierges* forment un groupe d'une soixantaine de petites îles et rochers. Ces derniers n'offrent pour la plupart qu'un sol montueux et peu fertile. Les habitans de ces diverses îles cultivent

8..

quelques denrées comestibles, et élèvent des bestiaux qu'ils vendent aux vaisseaux de leur nation. Le chef de ces îles qui appartiennent à l'Angleterre, n'était que le député d'un capitaine général qui résidait à Saint-Christophe, avant qu'Antigues fût devenue le chef-lieu de ces îles.

L'*Anguille*, dont la forme repliée lui a fait donner ce nom, a près de onze lieues de long sur trois et demie de large. C'est un rocher poreux et friable qui produit du maïs, des végétaux et quelques fruits. On y trouve des troupeaux de chèvres, des moutons, des porcs et des bœufs.

L'île de la *Barboude* a sept lieues de long sur quatre de large; elle est entourée de bancs de sable et de rochers sous l'eau, qui en rendent l'abord dangereux de trois côtés. Celui de l'ouest seul est praticable. La Barboude produit un peu d'indigo, beaucoup de fruits, du tabac, du coton, du poivre, du gingembre, d'excellens cocos, de nombreux bestiaux pour l'approvisionnement des îles voisines. On y trouve aussi une espèce de sensitive, appelée *herbe honteuse*, parce qu'elle se flétrit dès qu'on la touche.

Les Vierges, l'Anguille et la Barboude servent principalement de lieu de rafraîchissement aux escadres anglaises, qui viennent s'y approvisionner, ainsi que les îles voisines, en bestiaux, en provisions de bouche, en eau douce et en bois à brûler.

Saint-Christophe, qui avait été le berceau de toutes les Colonies françaises et anglaises dans le Nouveau-Monde, après avoir appartenu en commun aux deux nations depuis 1625, et avoir été un théâtre de carnage jusqu'en 1666, demeura au pouvoir des Français. Elle passa au pouvoir des Anglais en 1713, en vertu du traité d'Utrecht, qui ôta aux Français tout espoir de retour. Cette île, dont la longueur est de huit lieues et la largeur de deux, est coupée dans toute son étendue par des montagnes couvertes de verdure. Le reste forme une belle plaine parsemée d'habitations charmantes. L'on y trouve une belle saline. Après la Jamaïque et la Barbade, Saint-Christophe fournit la plus grande quantité de sucre : elle produit aussi du coton, du gingembre et tous les fruits des Tropiques.

Les Anglais ont profité de la révolution française pour enlever à l'Espagne la riche île de la *Trinité*, qui n'est séparée de la terre ferme que par un détroit d'environ une lieue de largeur. L'île de la Trinité a environ cent dix lieues de circuit. Son sol est fertile ; il abonde en sucre, tabac, indigo, palmiers, cocotiers, fruits divers, coton, cacao, auquel les vents du nord causent quelquefois le plus grand dommage. Le traité d'Amiens de 1802 en a confirmé la propriété à l'Angleterre.

Un rocher de quatre lieues de long sur une

et demie de large, qui s'élève de l'Océan en une pyramide de verdure, ayant fixé l'attention des navigateurs hollandais, ils entreprirent de le cultiver, et lui conservèrent le nom de Saint-Eustache qu'il avait reçu des Espagnols. On trouve sur le sommet de la montagne une plaine très-étendue qui sert de retraite au gibier. Des étangs et des citernes fournissent de l'eau dans toutes les parties de l'île, et y entretiennent la fraîcheur et la verdure où paissent de nombreux bestiaux. Des plantations de sucre et de tabac servent de ceinture à cette Colonie hollandaise, où les Anglais se sont arrangés de manière à y avoir des magasins qui, joints à ceux des Hollandais, se trouvent répandus dans la majeure partie de l'île, dont ils sont aujourd'hui plutôt les maîtres que les hôtes.

Quand on examine le soin avec lequel les Anglais se sont attachés à établir leurs différentes stations depuis la nouvelle Andalousie dans la côte ferme, jusques sur la côte nord-est de la Floride, ainsi que l'opiniâtreté qu'ils ont mise à se maintenir à la Jamaïque, on reconnaît clairement que l'Angleterre s'est emparée soit par la force, soit par la paix, de tous les défilés et de tous les postes les plus essentiels, pour faire la guerre avec avantage dans les Antilles, et pour nuire de tout son pouvoir, pendant la paix, à la prospérité des Colonies françaises, espagnoles, portugaises, hollandaises et danoises.

La soif de l'or chez un peuple commerçant étant un effet de l'imagination bien plus que du besoin, l'Angleterre ne s'est pas rassasiée de trésors. L'habitude d'augmenter ses ressources et ses richesses, l'a poussée à étendre ses possessions sur le Continent d'Amérique. Les Français y possédaient autrefois tout le terrein qui se trouve compris depuis l'embouchure de la Baie d'Hudson dans celle de Baffin, jusqu'au Cap sud de la Floride et de la province de Léon, dans une étendue de 25 à 70 degrés de latitude nord (900 lieues), et de 60 à 100 degrés de longitude ouest (666 lieues deux tiers).

A la paix d'Utrecht, en 1713, le Cabinet de Versailles abandonna aux Anglais la baie et les détroits d'Hudson, avec toutes les terres, les mers, les côtes, les rivières et les places comprises dans le Labrador, dans ce qu'ils appellent aujourd'hui le nord et le sud de Galles; enfin, le *Banc de Terre-Neuve*. Cette île a 117 lieues de long sur 66 de large. Son sol est d'un médiocre rapport, quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Cet inconvénient est compensé par une si grande quantité de mines de charbon-de-terre, que si on les exploitait, il y aurait de quoi fournir de ce minéral l'Europe et l'Amérique. Mais ce qu'elle a de plus précieux, ce sont les bois de construction et les grandes pêches de morue qui se font sur les bas-fonds, appelés *Bancs de*

Terre-Neuve. L'Angleterre et les États-Unis y emploient annuellement 3000 bâtimens et plus de 10,000 individus. Si l'on joint à ce nombre les Français que le commerce de France occupe à cette pêche, l'on aura une idée de la richesse de cette seule exploitation.

Par ledouzième article du traité d'Utrecht, la France céda à l'Angleterre, la Nouvelle-Ecosse, la forteresse d'Annapolis, avec toutes les terres qui en dépendaient, et les pêcheries de toute espèce, particulièrement celles depuis l'île du Cap-Sable, jusqu'au 50.e deg. nord-est.

Par la paix de Fontainebleau, en 1763, le ministère de Versailles renonça en faveur des Anglais, à tout le continent du nord de l'Amérique, de ce côté du Mississipi, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans, et d'un peu de terre autour de cette capitale, parce que le ministère de Londres avait consenti à rendre l'île de Cuba aux Espagnols; et la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, et deux petites îles sur le côté du banc de Terre-Neuve, aux Français.

L'Angleterre ayant renoncé, par ce même traité, à ses prétentions sur l'île neutre de Sainte-Lucie, la France crut qu'elle ne pouvait pas faire moins que de céder à sa rivale, la *Grenade*, les *Grenadines*, les îles neutres de *Saint-Vincent*, de la *Dominique*, de *Tabago*, et de renon-

cera ses droits sur ces îles. La cour de Versailles ne s'apercevait pas que c'était acheter la paix par le sacrifice de plusieurs possessions importantes. En Europe, les Français cédèrent l'île de *Minorque* aux Anglais; ceux-ci voulurent bien en retour leur remettre *Belle-Ile*.

Par la paix de 1783, la France arracha à l'Angleterre tout le pays qui se trouvait compris entre le 25.e et le 42.e degré de latitude septentrionale, et depuis le 78.e jusqu'au 100.e degré de longitude occidentale, ce qui donne 340 lieues nord et sud, et 440 lieues mineures de l'est à l'ouest sur ce parallèle, pour en assurer la possession aux Américains, à qui la France, dans l'année 1812, a encore cédé la Louisiane, le plus beau pays de l'Amérique, dont l'air est aussi pur que celui du midi de la France, et qui produit tout ce que l'Europe a de plus rare. Les Américains ont profité de la guerre de la France avec l'Espagne, pour occuper la Floride en 1812. Cette usurpation n'ayant pas été confirmée, ils n'y ont point fait d'établissemens, mais aujourd'hui ils s'en sont emparés.

Malgré la perte immense que les Anglais éprouvèrent par le traité de 1783, ils possèdent encore, dans la partie septentrionale de l'Amérique, 560 lieues en latitude nord et sud, et 360 lieues en longitude est et ouest. Ils ont poussé et ils étendent continuellement leurs limites. Dans tous

les environs de la baie de Baffin, où ils ont plusieurs factoreries pour les pelleteries et la pêche de la baleine.

Se serait-on attendu qu'après avoir soutenu glorieusement la guerre maritime dans l'Inde, sous le brave Suffren; dans les Antilles, sous les ordres du comte d'Estaing, de la Motte-Piquet; et dans divers combats particuliers; qu'après avoir forcé l'orgueilleuse Albion à reconnaître l'indépendance des États-Unis; qu'après avoir armé à Cadix, avec l'Espagne, 90 vaisseaux de ligne, 50 frégates et bâtimens légers; 400 transports avec les troupes nécessaires pour faire une descente en Angleterre, qu'après l'avoir contrainte à demander la paix, la France aurait cependant accédé à des cessions aussi fortes et aussi désavantageuses, et qu'à la suite de ce traité de paix, elle aurait signé un traité de commerce qui autorisait les Anglais à introduire leurs marchandises et leurs manufactures en France, à tenir ouvertement boutique dans les principales villes de France; et qui plus est, à faire inscrire sur la façade de ces boutiques, ces mots en gros caractères : MAGASIN ANGLAIS!

L'Angleterre, qui avait prévu que le mécontentement qu'elle avait causé aux États-Unis lui ferait perdre ce pays dans peu d'années, avait cherché une espèce de dédommagement dans les possessions d'Espagne. Elle s'empara, en 1763,

de l'île Pepy, éloignée d'environ 80 lieues à l'est du Cap Blanc, sur la côte des Patagons, et des îles Malouines, qu'elle nomme aujourd'hui Falkland, situées proche du détroit de Magellan. Les Anglais avaient déja formé un établissement à la baie de Saint-George, proche du Cap Blanc, sur la côte de la Pentagonie, lorsque le ministère de Londres ordonna d'établir de l'autre côté du Cap Horn, une place pour servir de relâche et de rendez-vous à ses vaisseaux en cas de guerre avec l'Espagne. Les Anglais s'emparèrent en conséquence des îles d'Yorck, entre Kings'bay (la Baie du Roi) et le Cap Victoire, à l'extrémité sud du Chili, proche du détroit de Magellan. Ils s'établirent ensuite sur la côte nord-ouest de l'Amérique, qu'ils ont nommée la Nouvelle-Albion, située au nord de la Californie; à la rivière Carmel, au port Drake, à Nootka, appelé Détroit du Roi Georges; tout le long de cette côte jusqu'au détroit de Bherrings, dans un espace de 400 lieues, ainsi qu'aux îles de la Reine Charlotte, du Prince de Galles, du Duc d'Yorck, de Georges III et de l'Amirauté. Elles forment un Archipel immense, adjacent à cette partie du Continent qu'ils appellent la Nouvelle-Géorgie, la Nouvelle-Hanôvre, le Nouveau-Cornouailles et le Nouveau-Norfolk.

Quiconque jette les yeux sur la carte de l'Amérique, et observe le nombre étonnant d'éta-

blissemens que les Anglais y possèdent, leur situation par rapport à celle des possessions de la France, de l'Espagne, de la Hollande et du Portugal, verra bientôt que le commerce de ces puissances ne peut échapper aux vaisseaux et aux corsaires que les Anglais peuvent expédier de tous les points de ce vaste pays, sans compter l'avantage que ces ports leur offrent pour envahir les Colonies de ces États.

Les trésors du Nouveau-Monde ne suffisant pas encore aux Anglais, ils portèrent leurs regards et leurs pas vers l'Asie. Ils ne craignirent pas d'abandonner momentanément l'Angleterre, parce que l'expérience leur avait appris qu'elle n'avait pas besoin de places fortes; que la mer était son rempart, qu'elle faisait sa sûreté, sa richesse, que les vents étaient à ses ordres, et que les élémens et l'aveuglement de toutes les puissances de l'Europe conspiraient à sa gloire.

Les Anglais, à l'exemple des Français, des Hollandais, des Espagnols et des Portugais, vinrent s'établir sur les côtes de l'Indostan. Ils profitèrent dans la suite de l'inactivité de ces Européens pour s'étendre dans le Bengale. Les diverses révolutions qui ont fait passer depuis Alexandre-le-Grand la presqu'île de l'Inde entre les mains de Gengis-Khan, de Tamerlan, d'Aurang-Zeb, de Kouli-Khan, d'Hyder-Aly et de Tippo-Saïb, donnèrent l'espoir aux Anglais de

pouvoir un jour s'emparer de la côte est et ouest de l'ancien Empire du Grand-Mogol. Pour ne pas échouer dans leur entreprise, ils fomentèrent des divisions parmi les divers Rajahs, levèrent des corps nombreux de Cipayes et mirent la famine dans le pays en accaparant les riz, aliment quotidien de ces peuples. Les Marattes leur déclarèrent la guerre; mais après vingt années de combats, Tippo-Saïb a perdu la vie et la couronne. Les Anglais se sont emparés de ses Etats, de ses trésors et de ses enfans.

Non contents d'avoir envahi environ 520 lieues d'étendue en latitude nord, et 560 en longitude est, de s'être assurés de l'île de Bombay, dont le port peut contenir mille vaisseaux à l'ancre, ils ont contraint les Portugais à leur céder l'île de Goa avec la riche presqu'île de Salsette. Cette île peut avoir 9 lieues de circuit; son port est un des plus beaux et des mieux fortifiés de ces contrées. La Compagnie anglaise des Indes orientales s'est établie dans l'île de Sumatra. C'est à Bencoolen et au fort Marlborough que ses vaisseaux vont prendre leurs cargaisons de poivre, d'or, d'argent, que l'on tire de la montagne d'Ophir.

La Compagnie anglaise, en 1772, força le *Sooloo de Bornéo* à lui céder le nord de cette île qui abonde en riz, coton, sucre, poivre, camphre, or et diamans. Bientôt après elle a

assujetti ce prince à ses volontés. Cette île a 266 lieues de long sur 233 de large.

Les Anglais ont encore pris possession des îles suivantes :

1.° De la Nouvelle-Guinée. C'est une île longue qui s'étend vers le nord-est jusqu'à environ 180 lieues dans l'hémisphère méridional, et jusqu'à environ 300 lieues en longitude est. Dans un endroit, elle ne paraît pas avoir plus de 17 li. de largeur. Elle est très-productive.

2.° De la Nouvelle-Bretagne. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large. Cette île est très-fertile; elle abonde en plantains, en cocoyers et en vivres.

3.° De la Nouvelle-Irlande. Cette île a 90 lieues de long, mais elle est en général étroite. On y trouve une quantité prodigieuse de pigeons et d'autres oiseaux.

4.° D'un groupe d'environ 30 îles, qu'ils ont nommées îles de l'Amirauté. Elles offrent les mêmes ressources que les précédentes.

5.° Des îles Pelew, qui ont ensemble 80 lieues du nord au sud, et 120 de l'est à l'ouest.

6.° Des cinq îles Marquises, dont la plus grande a 16 lieues de circonférence.

7.° D'Othahity, qu'ils ont appelé Ile du Roi George. Elle contient environ 9 lieues de longueur du nord au sud, sur 10 de largeur de l'est à l'ouest.

8.° Des îles de la Société, au nombre de 6. Elles peuvent avoir en tout 15 à 20 lieues de circonférence.

9.° D'Oheteroa, qui a 4 lieues un quart de circonférence.

10.° Des îles des Amis, au nombre de 60. Elles peuvent avoir 45 lieues de long sur 7 de large.

Les îles Pelew, les 5 îles Marquises, Othahity, les îles de la Société, d'Oheteroa, et les îles des Amis, servent de relâche à leurs vaisseaux ; elles leur fournissent les rafraîchissemens dont ils peuvent avoir besoin.

11.° De la Nouvelle-Zélande. Cette île a environ 280 lieues de long du nord au sud, sur 60 lieues dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest. Elle est susceptible de devenir une très-riche Colonie.

12.° Des Nouvelles-Hébrides, au nombre de 20. Elles peuvent avoir en tout 100 lieues du nord au sud, sur 60 de l'est à l'ouest. Elles abondent en fruits et en végétaux.

13.° De la Nouvelle-Calédonie. Elle a 87 lieues de longueur sur environ 10 lieues de largeur. Elle est très-fertile et assez bien arrosée.

14.° Des îles Sandwich, au nombre de 12. Elles peuvent avoir en tout 10 lieues de long sur 5 de large. On y trouve beaucoup d'oiseaux et de végétaux.

15.° Enfin, de la Nouvelle-Hollande, dont ils ont changé le nom en celui de Nouvelle-Galles. Cette île a environ 650 lieues du nord au sud et 850 de l'est à l'ouest. Ses ports sont vastes, bien situés et à l'abri des vents. Le poisson y abonde. L'air ne le cède en rien au plus beau climat de l'Europe. Le sol y est généralement très-fertile; les végétaux et les arbres fruitiers qu'on y a introduits, ainsi que les indigènes, sont aujourd'hui très-abondans. Le bled, les autres productions que cette île est susceptible de produire, et les établissemens que les Anglais y font journellement avec les déportés d'Angleterre, rendront avant peu cette île, dont la surface est aussi grande que celle de l'Europe, le centre de leur commerce et de leurs opérations maritimes dans ces parages, et la feront regarder comme la cinquième partie du monde. Si quelque révolution les obligeait de quitter l'Europe, c'est dans cette île vraisemblablement que le Gouvernement actuel trouverait une retraite assurée, pour maintenir sa dynastie et sa puissance.

Située au sud des Moluques, des Célèbes et des Philippines, elle soumettra tôt ou tard toutes les îles à épices, consolidera le pouvoir des Anglais dans les Indes, et fera trembler la Chine elle-même.

Sous quel point de vue la Chine doit-elle considérer l'ambassade du lord Maccarty, et la per-

mission que les Anglais ont obtenue de l'Empereur, de voyager dans ses Etats, sous prétexte de vérifier l'antiquité du monde et de la religion chrétienne, d'après les monumens, les livres et les traditions qui existent dans ce vaste Empire? Ces missionnaires ne seraient-ils pas plutôt des ingénieurs géographes qui, sous le voile de la religion, ont été chargés de prendre une connaissance exacte de l'intérieur de la Chine, de ses forces, de ses ressources, et d'en faire un relevé fidèle, pour mettre l'Angleterre à même d'étendre son influence sur la Chine au moyen de ses établissemens de l'Inde, et par des flottes et des transports armés qui sortiront de la Nouvelle-Hollande, et qui auront pour relâche dans leur cours, les Moluques, les Célèbes et les Marailles?

Eh! plût à Dieu que les Anglais fussent déja relégués sur cette île, et que l'Europe fût débarrassée de leurs intrigues; que la Chine alarmée d'un voisinage aussi dangereux, eût la sagesse et la prudence de prendre les mesures nécessaires pour résister à leurs menées sourdes, déjouer leurs projets destructeurs et leur interdire toute espèce de communication avec elle.

Quoi qu'il en soit, Londres, qui du sommet de sa tour voyait ses Colonies croître et prospérer sous ses regards, ses vaisseaux innombrables couvrir de leurs voiles un espace de trois à

quatre mille lieues, et lui former une espèce de pont sur l'Océan, pour communiquer sans relâche d'un monde à l'autre, a cru devoir s'assurer des principales îles de l'Afrique dans les mers de l'Inde, et de l'Océan atlantique, pour y mettre ses bâtimens à l'abri des vagues et des élémens, et leur assurer des rafraîchissemens dans leurs voyages aux Indes ou à leur retour.

Pour cet effet, elle se saisit de Socotra dans l'Océan indien, de Babel-Mandel à l'entrée de la Mer-Rouge, des îles Comore, Madagascar, de Sainte-Hélène dans l'Océan atlantique, de l'Ascension, de Saint-Mathieu, de Saint-Thomas, d'Annabon, de l'île du Prince, et de Fernand-Po. Le Continent d'Afrique était trop voisin pour échapper à ses regards; le besoin qu'elle avait d'approvisionner ses Colonies du Nouveau-Monde de bras plus faits pour les travaux des Tropiques, la détermina à former des établissemens dans le Sénégal, à la Malaguette, à Sierra-Leone, au Cap Apollonie, à la Côte-d'Or, au Cap-Blanc, à Juda et à Ardre.

La cupidité qui s'accroît par la possession, poussa ensuite les Anglais dans la Méditerranée; Malthe, Gozo, la Sicile, les Échelles-du-Levant, la Sardaigne, Gibraltar, et depuis les îles Ioniennes, devinrent leur apanage; l'Espagne, le Portugal, leurs Colonies européennes; l'Allemagne, le Dannemarck, la Suède, la Russie, la

Prusse et la Pologne, sont les tributaires de leur industrie. Tant de ressources n'ont pu les satisfaire. Ils ont insisté et obtenu de la France et de l'Espagne de renoncer, en 1816, à la traite des nègres, afin de mettre ces puissances dans l'impossibilité de cultiver en Amérique le sucre et le café, pour pouvoir exercer un jour eux-mêmes le monopole de cette branche de commerce qui s'accroît de plus en plus dans leurs Colonies orientales. Ils ne craignent plus de mettre au grand jour le but de tous leurs désirs, l'asservissement de l'Inde. Le gouverneur Hastings, comme un autre satrape, combat ouvertement pour assurer aujourd'hui cette conquête, qui doit rendre l'Europe tributaire de l'Angleterre. La sainte alliance qui s'est formée pour s'opposer à la trop grande prépondérance de la France en Europe, verra-t-elle avec indifférence celle de l'Angleterre, qui s'étend sur le globe entier? (*Voyez le tableau à la fin du volume.*)

Comme l'on voit, les Anglais ont à eux en propre, tant en Amérique, en Asie, en Afrique, qu'en Europe, non compris leurs trois royaumes réunis et les îles qui en dépendent, 66 établissemens qui ont 4616 lieues et demie de long, et 3078 lieues de large. Les Portugais en ont 17, les Espagnols 14, les Hollandais 21, et les Français 16, qui ont 283 lieues de long et 149 et demie de large. Les 25 établissemens de la Hol-

lande et de la France sont dans ce moment, en très-grande partie, au pouvoir des Anglais, et le revenu de ceux des Espagnols et des Portugais se versent à Londres.

Quand on réfléchit sur l'étendue immense des possessions de l'Angleterre, et sur l'influence nouvelle que la paix lui a donnée dans toutes les Cours de l'Europe, sur la Belgique, la Hollande, le Hanôvre, le Portugal, l'Espagne, etc., on n'a plus de peine à croire que la Grande-Bretagne ait eu 32,000 navires de commerce, qui, à dix hommes chacun, forment un total de 320,000 marins, annuellement occupés à faire refluer les trésors des deux mondes dans sa capitale, indépendamment de 130,000 marins employés dans les douze cents bâtimens de guerre de toute dimension, qu'elle a armés pour maintenir sa domination sur l'Océan; tandis que la France qui a autant de moyens et trois fois plus d'habitans, n'a jamais eu audelà de 3,500 navires de commerce, et de 250 bâtimens de guerre de toute dimension.

On n'en sera pas surpris, si l'on examine surtout que la situation du sud de l'Angleterre, qui fait face à cette partie de la France, depuis Brest jusqu'à Calais, offre une côte saine et navigable depuis le cap *Lézard* jusqu'à Douvres; que l'intervalle de ces deux pointes oppose à la France, outre les deux principaux ports d'armemens de

la Grande-Bretagne, Plymouth et Porsmouth, plusieurs autres baies et ports secondaires de relâche, comme *Mountsbay*, *Hilford*, *Falmouth*, *Torbay*, *Exmouth*, *Folkstone* et les Dunes, en tout neuf ports ou rades sûres, où les escadres peuvent se réfugier au besoin. Il résulte de cette situation avantageuse, que toutes les forces maritimes de l'Angleterre sont en général rassemblées dans ces divers lieux, d'où elles peuvent appareiller pour attaquer dans la Manche les bâtimens français qui n'ont que très-peu de points de relâche sur la côte de France opposée à ces mouillages; et que jusqu'à ce jour, les Français n'ont pu, qu'avec désavantage, entrer dans ce canal, pour en disputer la possession aux Anglais, qui s'en sont arrogé la propriété, et l'ont même surnommé Canal Anglais. Cet avantage les a mis à même de prendre et de garder les îles de *Guernesey* et de *Jersey*, et même d'insulter nos côtes soit par des descentes, soit enfin en mouillant dans nos rades foraines, d'où ils interceptent impunément notre cabotage, pour y exercer ouvertement la contrebande.

Mais la nature libérale a donné à la France les moyens de balancer ces avantages; c'est à elle d'en tirer parti.

Depuis Brest jusqu'à Calais, la situation de nos ports semblait n'offrir anciennement aucun endroit commode pour l'armement et la relâche

de nos escadres, lorsque sous Louis XVI le Gouvernement décida, d'après l'examen des Ingénieurs, que l'on pouvait faire un port d'état à Cherbourg. L'entreprise était d'autant plus difficile, qu'il fallait forcer la nature, faire disparaître l'inégalité que les alentours de la rade et du port présentaient; employer ces déblais, en les jetant à soixante pieds de profondeur dans la mer, à former contre une marée formidable une digue en demi-lune, afin de maîtriser la fureur de l'Océan, et donner au port un mouillage sûr et commode.

Cette entreprise était des plus hardies et des plus difficiles. Après plusieurs délibérations, on résolut de l'exécuter. L'Océan parut s'indigner de tant d'audace. Mais il détruisit en vain les cônes qu'on avait jetés pour asseoir les premiers fondemens; en vain la révolution mit des obstacles à ces travaux; on les a continués avec plus ou moins d'activité, au milieu de nos guerres avec le Continent d'Europe. L'Océan a été subjugué: il a cédé au génie des Français, et *Cherbourg* aujourd'hui a l'honneur d'être un port d'état, qui tient celui de Portsmouth en échec. A cet avantage, Cherbourg joint celui d'une situation d'autant plus heureuse, qu'il se trouve à moitié chemin, entre *Brest*, et *Calais*. Ce port cependant est trop éloigné de celui de Brest, et sa situation ne lui est d'aucun avantage, si dans cet intervalle

il n'est pas appuyé à l'*est* et à l'*ouest* par d'autres ports secondaires.

Car le golphe, depuis l'île de *Bréhat* jusqu'à *Coutances*, n'offrant à la marine aucun port sûr et commode pour ses relâches, il est impossible aux vaisseaux français, après un combat, ou dans une tempête, de se sauver, s'ils sont enfoncés dans cette partie de la côte, qui embrasse la Bretagne et la Normandie. Les marins s'accordent tous à dire, qu'un port dans l'étendue que je décris, serait de la plus grande utilité pour nos escadres.

Besoin indispensable de nouveaux ports. — En effet, lorsqu'on examine la côte depuis *Avranches* jusqu'à la pointe de la Hogue, l'on voit qu'elle gît nord et sud; que depuis Avranches jusqu'à l'Ile de *Bréhat*, la côte s'étend de l'est à l'ouest, ce qui forme un angle ouvert d'environ 90 degrés, et d'un enfoncement d'environ un degré (ou 20 lieues).

D'après les renseignemens que j'ai pu me procurer, il paraît qu'il serait possible de faire un port d'état dans l'ancien marais de *Dôl*, qui se trouve entre la ville de ce nom, Cancale et Châteauneuf, à trois lieues Est de Saint-Malo. La mer submergeait autrefois ce marais, qui occasionne des fièvres pestilentielles endémiques. Il en est séparé maintenant par une digue, sur laquelle se trouve la route qui porte le nom de

Dôl. Elle vient de Saint-Malo, passe devant Cancale pour se rendre à Dôl, et delà en Normandie.

Cette opération aurait trois buts d'utilité publique. Le premier, de procurer un port d'état indispensable; le second, d'assainir le séjour de cette ville et de ses environs; le troisième, de donner une nouvelle existence à Dôl et à Cancale, dont la rade défendue par le fort des *Rimens*, qui est sur l'île des *Landes*, serait la rade d'avant-garde. Le marais de Dôl a assez d'étendue pour former une rade vaste, et un port aussi spacieux que commode, proche du Mont de Dôl, sur lequel on pourrait établir une citadelle formidable pour le défendre, indépendamment des autres forts qui seraient en avant, de chaque côté et au fond de l'entrée de la rade.

La route de Cancale à Dôl passerait alors derrière le port de cette ville, sur la digue que l'on ferait pour garantir les terres basses de l'irruption de la mer, et les îles *Chosey* fourniraient les pierres de taille dont on aurait besoin.

Cette entreprise, au premier abord, paraîtra difficile, et certaines personnes la jugeront même impossible : cependant, si on la compare avec la digue prodigieuse que Richelieu fit construire en pleine mer, au milieu des ennemis, pour réduire La Rochelle; si on veut la mettre en parallèle avec l'entreprise du port de Cher-

bourg, on verra qu'elle offre moins de difficulté que celle-ci pour le travail, puisque cette terre est molle et unie, et offre plus de sureté pour nos vaisseaux, puisque l'ennemi n'oserait se hasarder, sur-tout en hiver, à les poursuivre dans ce cul-de-sac, d'où il ne pourrait pas se relever, dans un vent d'ouest, ni de nord-ouest.

Utilité du port de Dôl. Si le fameux Tourville, sous Louis XIV, avait eu le port de Dôl pour refuge, lors du célèbre combat qu'il soutint en juillet 1692, avec 44 vaisseaux, contre les escadres combinées de l'Angleterre et de la Hollande, fortes de 88 voiles, ce brave commandant n'eut pas été contraint de s'enfoncer dans le *Raz Blanchard*, de disperser sa flotte et d'en brûler une partie. La France eut conservé dans cette guerre la suprématie des mers qu'elle avait alors.

Le port de Dôl, je le répète, est d'une nécessité indispensable pour la France; il est d'autant plus utile, qu'il appuierait celui de Cherbourg, qui fait face au port de Portsmouth; qu'il ferait rentrer au pouvoir de la France les îles Guernesey et Jersey, qui faisaient autrefois partie de l'ancienne Normandie. La réunion de ces îles donnerait de bons mouillages à la France: elle ôterait à l'Angleterre ces entrepôts de contrebande, si pernicieux à la France; elle faciliterait le commerce

de la côte nord de la Bretagne avec la côte ouest de la Normandie, ainsi que l'attérage des prises, soit à Granville, soit à Cancale, soit à Dôl, avantage que *Saint-Malo* ne peut pas offrir, à cause de sa situation et de son éloignement.

Port de Saint-Malo. Quoique les écueils nombreux qui se trouvent à la sortie du port de Saint-Malo empêchent que les bâtimens un peu gros ne puissent y entrer sans courir des risques, et qu'ils ne puissent éviter de se heurter dans la rade, à la marée montante ou descendante; cependant il serait possible de remédier à ces désavantages, et de faire de Saint-Malo un port d'état et de commerce, qui ne demanderait pas infiniment de travail. Pour cet effet, il faudrait fermer le port un peu avant l'embouchure de la rivière de *la Rance*, faire tomber cette rivière dans le bassin, qui se trouve entre Saint-Malo, la Cité, Saint-Servan et Tallard, et couper la digue qui joint Saint-Malo au chemin de Cancale.

Si le Gouvernement accordait aux négocians et aux habitans de cette ville la franchise de leur port, ou une exemption d'impôts pendant un certain nombre d'années, nul doute qu'ils ne se chargeassent de cette opération. Pour l'accélérer, le Gouvernement n'aurait qu'à fournir une certaine quantité de galériens, pour aider les ouvriers que le commerce emploierait.

Quelques Malouins, peut-être, regarderont le port de Dôl, ouvrage si essentiel, comme nuisible à leurs intérêts particuliers ; cependant le bien de quelques individus ne doit pas l'emporter sur l'intérêt général. D'ailleurs, on sait qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter à des pilotes côtiers, ni à des capitaines caboteurs, qui ne suivent qu'une habitude routinière qui leur fait voir quelquefois des dangers et des difficultés où il n'en existe pas d'aussi redoutables que ceux qu'ils désignent aux ingénieurs du Gouvernement, lorsque ceux-ci font la tournée des côtes.

Je pourrais citer plusieurs faits remarquables à l'appui de ce que j'avance ; mais un seul suffira. Jérôme Bonaparte, commandant le *Vétéran*, vaisseau de 80 canons, après avoir quitté les États-Unis, se rendit sans accident sur les côtes de France. Poursuivi de très-près par six vaisseaux anglais, et ne sachant quel parti prendre pour éviter d'être fait prisonnier, ni quel moyen employer pour sauver le vaisseau qui lui avait été confié, il consulta le pilote-côtier qui l'avait accompagné dans son expédition. Cet homme déclara, comme les autres marins du bord, que le *port de Benaudet*, devant lequel il se trouvait, ne pouvait recevoir que des barques, et qu'il ne lui restait plus d'autre parti à pren-

dre, que celui de faire côte, s'il ne voulait pas tomber au pouvoir de l'ennemi. Comme on allait exécuter cette triste résolution, un *matelot de Quimper* s'avance, offre sur sa tête, malgré les assertions du pilote-côtier, d'entrer et de mouiller le vaisseau dans la petite rivière de Benaudet, où jadis les pilotes-côtiers et les capitaines caboteurs prétendaient que les grosses barques pouvaient à peine trouver assez d'eau pour elles. Jérôme voyant l'assurance avec laquelle ce matelot persistait dans son opinion, se détermina à tout hasard, à lui en laisser faire l'essai. Le matelot, sans perdre de temps, saisit sur-le-champ la barre du gouvernail, ordonne la manœuvre nécessaire, et parvient à faire entrer le vaisseau dans la rivière de Benaudet; cet homme est le premier qui ait eu la gloire de mouiller un vaisseau de ligne dans cet endroit, et d'avoir, par une manœuvre hardie, conservé un bâtiment de guerre à l'État. J'ignore si ce brave marin a reçu la récompense due à ceux qui rendent de pareils services.

Ports des Hébihiens et de la Frenaye.

A environ trois lieues à l'ouest de Saint-Malo, on rencontre au milieu des rochers, un excellent mouillage nommé les *Hébihiens*, et plus loin un autre

dans la baye de la Frenaye, du côté de la pointe de Saint-Cask, où les caboteurs se réfugient pour se soustraire à la poursuite des croiseurs ennemis. J'observerai cependant que ces deux ports n'offrent pas autant de ressources que le marais de Dôl, sous le rapport des travaux, de la sûreté maritime, et de l'utilité publique. Malgré cela, avec un peu de travail et quelques redoutes, ils pourraient toujours servir de relâche momentanée aux bâtimens de guerre français. Ceux du commerce y trouveraient alors un asyle assuré contre les vaisseaux ennemis; cette opération peu dispendieuse donnerait à la France deux mouillages sûrs, autour desquels s'élèveraient avec le temps deux villes maritimes.

Port de Roscoff. Indépendamment de la nécessité absolue d'un port d'état dans le vaste golfe qui s'étend depuis Saint-Malo jusqu'à la Hogue, et des fortifications aux Hébihiens et à la Frenaye, il serait important d'avoir un port à un quart de lieue de Roscoff, dans la partie ouest de cette ville où il se trouve une très-grande saline dans laquelle on laisse entrer la mer par le moyen des écluses; on peut aisément la convertir en un port d'état respectable. Son entrée serait à l'ouest de la ville de Roscoff, que l'on fortifierait. Elle serait garantie au nord par l'île de Bas, sur laquelle on élèverait quelques batteries; et à l'est,

par les récifs qui se trouvent dans cette partie qui est réellement dangereuse.

Pour se convaincre de l'importance du port de Roscoff, il suffit d'observer qu'il est presque à l'ouvert de la Manche, et qu'il fait face à celui de Plymouth ; il offrirait une relâche sûre à une escadre qui, à la sortie de Brest pour entrer dans la Manche, aurait soutenu un combat, ou éprouvé un coup de vent de sud-ouest, ou de nord-ouest, et qui ne pourrait plus regagner Brest. Dans le cas où ces évènemens auraient lieu à l'est du port de Roscoff, l'escadre française, désemparée ou non, pourrait relâcher momentanément à la Frenaye ou aux Hébihiens, et regagner ensuite le port de Saint-Malo ou celui de Dôl, ne pouvant doubler la pointe de la Hogue pour se rendre à Cherbourg, sans être entièrement prise ou détruite.

Ces différens ports, avec un autre du côté du *Hâvre*, et un autre entre *Calais* et *Ostende*, donneraient à la France la facilité de rassembler ses escadres dans la Manche, où elles trouveraient plusieurs mouillages à de petites distances ; et, dans un combat de mer, d'envoyer promptement des renforts à ses flottes. La France n'aurait plus la douleur de voir ses flottes succomber le plus souvent sous la supériorité du nombre, sans savoir où se réfugier pour se réparer. Elle ne ver-

rait plus ses vaisseaux coulés par l'ennemi ou détruits par ses propres marins, par les rochers, par le feu ou par les naufrages.

Lorsque Bonaparte, en 1805, faisait à Boulogne des préparatifs de descente contre l'Angleterre, Sir Sidney Smith et les autres marins anglais rassuraient leurs concitoyens, en plein parlement, sur les moyens maritimes de la France, parce qu'ils ne consistaient, disaient-ils, que dans de frêles embarcations qu'ils surnommaient *coquilles de noix*, et que la France n'avait aucun port d'état à l'est de Brest et de Cherbourg, pour protéger efficacement ces sortes d'expéditions. C'est aussi cette raison qui avait déterminé Bonaparte à fortifier Anvers et les autres ports de la Hollande, afin d'assurer l'invasion de l'Angleterre, qui avait toujours été le plan qui lui tenait le plus à cœur, pour pouvoir consolider son système continental.

D'après cet exposé rapide, on voit combien il serait important que le Gouvernement ordonnât de former un port d'état, depuis *Ostende* jusqu'à *Calais*; un autre entre le *Hâvre* et *Cherbourg*; d'en construire un à *Dôl*, d'améliorer le port de *Saint-Malo*; de fortifier les mouillages des Hébihiens, de la Frenaye et de Benaudet, enfin de convertir la *Saline de Roscoff* en un port d'état: ces opérations terminées, les Anglais deviendraient plus circonspects; le pavillon français

